

Primaires : le vice et la vertu

- **Le protectionnisme n'est pas l'autarcie (page 7).**
- **L'école publique renaît à Andrezé (page 9).**
- **Le théâtre du Champ-de-Bataille (page 17).**

Tout fout le camp

Ah ! Les beaux mariages, d'amour ou d'intérêt, devant Monsieur le curé en chasuble dorée. Tout fout le camp ! Où sont-y ces belles cérémonies avec un homme en costume souris et une femme en robe lis ? Nostalgie ! Les hommes n'épousent plus les femmes. Les femmes n'épousent plus les hommes. Des hommes s'unissent avec des hommes et des femmes avec des femmes ! Horreur ! Comment peut-on être lesbiennes ou gays, s'aimer comme tout le monde et s'unir pour la vie ? Des milliers de bonnets de nuit ont piétiné ce droit humain capital dans les rues de Paris.

Marianne



Nicole Glémet

Une femme de conviction

NICOLE GLÉMET, PRÉSIDENTE DE L'AMICALE LAÏQUE PAUL BIET DE LONGUÉ, ÉLUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DES OEUVRES LAÏQUES DE MAINE-ET-LOIRE, SE DÉVOUE ENTIÈREMENT À SON IDÉAL LAÏQUE. CE DERNIER FUT À L'ORIGINE DE SES ENGAGEMENTS MUNICIPAL, PROFESSIONNEL ET BÉNÉVOLE. CONVIVIALE, MAIS FERME DANS SES CONVICTIONS, ELLE SAIT S'ENTOURER D'AMIS SÛRS. ET LÀ OÙ IL Y A UN DÉBAT D'IDÉES, ILS L'ACCOMPAGNENT.

Anjou Laïque : Comment as-tu commencé ta carrière en laïcité ?

Nicole Glémet : J'ai débuté ma carrière d'institutrice laïque à 19 ans, le 19 janvier 1962, en tant que suppléante éventuelle dans la classe de CP-CE1, avec 42 élèves, à l'école publique de Jumelles.

Fille de cheminots, graines de militants laïques lisant L'Huma, j'ai adhéré au Syndicat National des Instituteurs dès mon entrée dans l'Éducation nationale.

Cooptée par les CEMEA, en 1963, j'ai été recrutée par l'Association des parents d'élèves des écoles publiques de Longué pour assurer la direction du centre aéré qu'ils venaient de créer afin d'accueillir leurs enfants pendant les vacances d'été. Me voilà donc, à 20ans, à la fois institutrice et animatrice en activité post-scolaire ! Enfin, pour compléter ce champ d'activités, j'étais basketteuse dans l'équipe senior du Sporting Club de Longué, section du Patronage laïque Paul Biet.

Ma formation au métier d'institutrice s'est déroulée dans la 2^e circonscription de Saumur, sous la responsabilité de M. Billard, inspecteur de l'enseignement primaire. CAP obtenu en 1964, j'ai été titularisée en septembre 1966 dans la classe enfantine de Vivy, qui comptait 45 enfants (50 au printemps, au démarrage de la saison des fraises et des radis!).

Cette année-là a été pour moi un véritable retour aux sources puisque je me suis retrouvée sur les bancs de la classe où j'avais appris à lire, dans l'école qui m'avait conduite en classe de 6^e au Cours complémentaire de filles de Baugé.

Très motivée, je participais aux nombreux stages de formation, et, dès 1968, aux manifs et grèves organisées pour obtenir de meilleures conditions de travail, avec l'allègement des effectifs pour un enseignement de qualité, et pour l'abrogation des décrets et lois anti-laïques. Ces lois Debré, Guemur, Lang-Cloupet, grâce auxquelles les écoles privées reçoivent plus de 9

milliards de fonds publics (L'équivalent de 200000 postes, volés à l'école publique !).

Convaincue de l'importance de l'école maternelle comme facteur de développement de toute la personnalité de l'enfant, j'ai transformé ma classe enfantine en classe maternelle



et j'ai participé à de nombreux travaux d'animation pédagogique, dans la 2^e circonscription maternelle d'Angers nord, dans le cadre de l'Association Générale des Instituteurs d'Écoles Maternelles.

A. L. : Quel est ton plus beau souvenir en tant que militante laïque ?

N. G. : C'est d'avoir participé, avec différents partenaires (enseignants, élus, parents, architecte) en groupe de concertation et force de proposition, au projet de construction (du projet à la réalisation), de l'école maternelle publique A. Boissin à Longué. Votée en conseil municipal en mars 1975, la construction a duré une année et l'école s'est ouverte à la population du quartier en septembre 1976. Le dialogue s'étant institué entre la collectivité publique et les différents parte-

naires, l'école maternelle livrée a reflété toute la place que nous voulions donner à l'enfant pour son épanouissement dans la société. À partir de cet outil pédagogique, l'équipe éducative (enseignants, ATSEM, parents) s'est appliquée à imaginer, créer et aménager des espaces de vie à l'échelle de l'enfant, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, en respectant les besoins essentiels, besoins de sécurité, de jouer, de dormir, etc. J'ai eu le grand bonheur d'exercer dans cette école de 1976 à 1997, date de mon départ à la retraite.

A.L. : Tu t'es aussi mêlée de politique municipale, quelles étaient tes motivations ?

N. G. : J'ai été très engagée dans les activités périscolaires extra municipales, et impliquée dans plusieurs associations locales tout au long de ma carrière professionnelle: Association du Centre aéré de Longué de 1963 à 2008, le basket pendant 20 ans, comme joueuse puis présidente de section, Association du comité de jumelage Longué-Calverton, etc.

J'ai siégé, de 1995 à 2008, au Conseil municipal de Longué, en tant qu'élue de la liste d'opposition, liste de gauche.

Mes motivations visaient l'action des élus dans le domaine éducatif, pour une mise en œuvre de politiques éducatives et socio-culturelles, mais aussi l'action des élus dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, pour le développement de l'activité économique avec la mise en œuvre d'un dispositif efficace pour des formations adaptées, des stages d'insertion.

A.L. : Penses-tu que la laïcité scolaire soit un combat dépassé ?

N. G. : C'est un principe très positif que celui de la laïcité, car il engage toute la puissance publique qu'est celle de l'État.

Ce n'est pas un combat dépassé, c'est un combat d'actualité au moment où toutes les attentions se concentrent sur la notion de « refondation de l'école » initiée par Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale. Il s'agit bien de notre école républicaine avec toutes ses valeurs, dont la Laïcité.

Soyons attentifs, comment va-t-il qualifier sa laïcité ? Avec quel toilettage ? Avec quels ajustements et quels aménagements ?

Le débat est donc ouvert.

#HUMEURS et RUMEURS

Depardieu

Dans l'édition du 17 novembre Le Figaro sous la plume D'Yvan Rioufol affirmait que Depardieu disait la vérité sur la fiscalité qui le frappait. Mais qu'en s'exilant il abandonnait le combat comme les nobles qui, sous la révolution, rejoignirent Coblenze. Une fuite "minable" en quelque sorte.

Devinette

Qui s'est rendu au Vatican pour la canonisation de J. Berthieu (missionnaire chargé de christianiser des villages de Madagascar) après être allé à Troyes pour la béatification du père Louis Brisson ? Nicolas Sarkozy ? Non Manuel Valls. Le culte de la continuité dans le changement.



Être suprême

Dans le précédent numéro de l'Anjou Laïque un billet d'humeur propose de supprimer des jours fériés correspondant à des fêtes chrétiennes pour les remplacer par des jours de fêtes musulmanes ou juives. Pourquoi se limiter à ces deux religions. Créons aussi des jours fériés pour les bouddhistes, les hindouistes, les mormons, les quakers, les témoins de Jéhovah, la scientologie (secte en France, reconnue comme religion ailleurs), les lucifériens et les raëliens, j'en oublie sûrement. On voit bien les limites de l'exercice. Il y aura toujours une religion qui s'estimera lésée, discriminée. Alors pour satisfaire tout le monde pourquoi ne pas rétablir pour toutes les religions présentes et à venir la fête de l'Être Suprême inventée par Robespierre. Décrétons que le 20 prairial, pardon le 8 juin, sera le jour de fête dans lequel toutes les religions devront se reconnaître.

École : pas de révolution

d'autres sont beaucoup plus réservées. Ce clivage se retrouve à gauche. Pour les personnes averties tant dans le milieu enseignant et éducatif que dans le monde politique, ce projet n'est pas une surprise. En lieu et place d'une culture et d'une école com-

stratégie européenne pensée et conçue en 2 000 à Lisbonne et prolongée en France par le rapport Thélot ou réelle volonté d'infléchir le socle commun des connaissances ? L'avenir le dira.

Un choix qui fait débat

Dans la logique d'une école unique jusqu'à 16 ans, le projet prévoit des rapprochements entre l'école élémentaire et le collège. Il préconise des projets communs et des échanges de services. Les premières années du collège seraient consacrées plus à l'acquisition du socle des compétences qu'à des apprentissages disciplinaires préparant à la poursuite d'études au lycée. Le motif avancé à cette "élémentarisation" du collège est d'éviter la coupure entre CM2 et sixième.

Pour les tenants de l'école commune² jusqu'à 18 ans le collège doit garder sa vocation de second degré. Afin de supprimer la césure entre les trois niveaux d'enseignement (élémentaire, collège lycée), ils prônent une continuité d'apprentissages disciplinaires réussis. Dans cette perspective, ils vont jusqu'à se prononcer pour des professeurs spécialistes de disciplines à l'école élémentaire³. Pour eux la réflexion sur le contenu enseigné (la didactique) a autant d'importance que l'aménagement pédagogique de la situation d'apprentissage, et cela à tous les niveaux.

Délégation aux collectivités territoriales

Le choix du ministre pour un modèle scolaire sera diversement apprécié par les militants laïques. En revanche sur la place qu'il entend donner aux collectivités territoriales pour certains enseignements (les arts particu-

lièrement), les critiques devraient se resserrer. L'école publique laïque doit en effet dispenser un enseignement d'égale valeur sur tout le territoire. Par la formation de ses enseignants la nation doit y pourvoir. Si les collectivités locales et territoriales sont sollicitées pour dispenser en partie certains enseignements, ce ne sera plus le cas. Par ailleurs les élus des communes, des départements et des régions ont, pour des raisons électorales, une propension à traiter à parité l'enseignement public et l'enseignement privé. Les prestations et services rendus à l'école de la république seront certainement accordés aux écoles confessionnelles. Des rapprochements seront même tentés par la proposition de projets communs. Ainsi s'installeront des services d'éducation locaux d'éducation à deux têtes, l'un public, l'autre privé confessionnel.

Au préalable d'un projet sur l'école et d'une décentralisation qui suivra, un gouvernement qui glorifie la laïcité aurait dû promulguer de nouvelles lois laïques et supprimer celles qui sont une entorse à la loi de séparation des Églises et de l'État. Hélas, sur la laïcité scolaire, il n'est prévu ni refondation, ni révolution. C'est la continuité.

Jack Prout

¹socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

²Voir « L'école commune » La dispute, l'enjeu scolaire.

³Les maîtres en place pourraient très bien opter pour des spécialisations. Dans un premier temps des maîtres à dominante pourraient être envisagés.

munes jusqu'à 18 ans, Vincent Peillon a entériné un socle commun des compétences limitant la scolarité obligatoire à 16 ans. Il y aura une refondation de ce qui existe, mais pas de révolution.

Compétence et savoir

La philosophie du socle commun des compétences demeure, même enrichi du mot culture¹. Pour ceux qui y sont favorables, les compétences visent à développer l'aptitude à "apprendre à apprendre". Pour ceux qui le contestent, les compétences tendent à faire acquérir une adaptabilité minimale dans un but utilitariste. Ils en déduisent que le socle des compétences peut masquer un enseignement inégalitaire. Pour atténuer cette critique essentielle, le ministre a promis que les nouveaux programmes veilleraient à une meilleure articulation entre compétences et savoirs. Façon diplomatique de maintenir un choix qui s'inscrit dans une

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté son projet de refondation de l'école. Si les créations de postes satisfont les forces progressistes, les avis diffèrent sur l'orientation. Certaines organisations syndicales l'approuvent,

Le vote blanc pas nul, mais pas avenu

Il y a un an dans le numéro 98, un éditorial de l'Anjou laïque plaidait et argumentait pour un vote blanc. Nous reproduisons les deux derniers paragraphes qui justifiaient la demande.

«Nombre de citoyens insatisfaits des offres (électorales) et/ou opposés au régime présidentiel et au mode d'élection en découlant iront voter malgré tout. Ils choisiront ce qu'ils pensent être le moindre mal. En revanche, d'autres s'abstiendront. Mais leurs insatisfactions et/ou leur divorce avec la politique ne seront pas pris en compte.

Est-ce bien démocratique ? Par ailleurs, n'est-il pas dangereux de vouloir ignorer ce que vaut réellement

une représentation ? Tant pour la démocratie que pour la vérité des élections, le vote blanc devrait être comptabilisé comme un vote exprimé. Ainsi (. . .) chaque voix compterait.»

Nous devrions donc être satisfaits que l'Assemblée ait décidé de le comptabiliser. Oui, mais par un amendement venant du gouvernement, il ne sera pas compté comme exprimé. Ainsi restera masqué la réelle représentativité des parlementaires et de leur politique. Bien joué !



Europe des peuples, où es-tu ?

Notons que la Commission européenne n'a pas jugé utile de traduire les conclusions du sommet européen des 13 et 14 décembre 2012 publiées en anglais dans les langues des pays de l'Union européenne comme c'est de plus en plus souvent le cas.

Pourtant ces conclusions sont introduites par un paragraphe qui mérite d'être intégralement reproduit : « La crise économique et financière que traverse l'Union européenne a été un catalyseur pour mettre en place des changements profonds. Son impact est visible dans la restructuration profonde de nos économies qui a actuellement lieu. Le processus est perturbateur, politiquement stimulant et socialement difficile mais il est nécessaire de jeter les bases de la croissance future et de la compétitivité (...). » .

Autrement dit, vive la crise ! Les 25 millions chômeurs de l'Union européenne apprécieront. En clair la crise n'est pas une catastrophe sociale mais une opportunité pour poursuivre



et amplifier la politique austéritaire car il faut, dit le texte « regarder si les taxes sur la consommation (...) peuvent être renforcées » et « réduire l'impôt sur les sociétés » tout en « développant le travail flexible y compris le travail de courte durée. ».

Cerise sur le gâteau, les chefs d'État et de gouvernement réunis à ce sommet se sont engagés à « développer leurs capacités militaires » dans le cadre de l'OTAN.

Europe des peuples et de la paix, où es-tu ?

Jean Louis Grégoire



Le pacte de compétitivité convenu entre Nicolas Sarkozy et Angela Merkel visait à sauver l'euro et, simultanément, à renforcer les pays européens dans la concurrence mondiale. François Hollande s'est inscrit dans cette logique tout en voulant se démarquer de la politique de son prédécesseur.

En novembre son premier ministre, Jean Marc Ayrault, suite au rapport Louis Gallois, a présenté le plan retenu par le gouvernement.

20 milliards pour les entreprises et leur financement

Les entreprises pourront bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à une baisse de 6 % des cotisations sociales sur les salaires de 1 à 2,5 smic pour un montant total de 20 milliards d'euros. Cette « mesure massive et sans précédent » s'étalera sur trois ans. Le crédit d'impôt grèvera le budget 2014 puisque les entreprises l'obtiendront cette année-là sur leur exercice 2013. Il sera financé pour 10 milliards par des économies budgétaires supplémentaires en 2014 et 2015 et pour 10 milliards par la hausse de la TVA et la fiscalité écologique. (. . .)

Jean-Marc Ayrault a parlé d'un « effort national de réformes structurelles » qui s'accompagnera d'une « modernisation des services publics dans l'intérêt des Français ». Modulation de la TVA et fiscalité écologique n'auront pas d'impact sur les contribuables en 2013 : la nouvelle fiscalité écologique sera discutée dans le cadre du débat sur la transition énergétique et prendra effet en 2016. Elle devrait

rapporter alors « au moins 3 milliards d'euros ».

L'évolution de la TVA, elle, aura lieu à partir du 1er janvier 2014.

Les comités d'entreprise devront être « régulièrement informés de l'utilisation du crédit d'impôt ». Un « comité de suivi » du pacte, associant l'État et les partenaires sociaux, sera mis en place « pour dresser à intervalles réguliers un constat partagé sur le bon fonctionnement de ce dispositif ».

Une réforme bancaire visera à séparer les activités des banques « qui sont utiles à l'investissement et à l'emploi » de « leurs opérations spéculatives ».

Un fonds de 500 millions d'euros pour les PME « confrontées à des difficultés de trésorerie » sera « rapidement » mis en place. La mesure sera mise en œuvre à travers la Banque publique d'investissement (BPI). Objectif : porter le nombre d'apprentis à 500 000 en 2017 afin de favoriser l'embauche de jeunes dans les PME.

Le Point.fr - Publié le 06/11/2012

Réponse de Jean-Marc Ayrault à l'Assemblée nationale à une question portant sur le pacte de compétitivité (extraits)

« Monsieur le président Bruno Le Roux, vous avez raison d'insister sur l'urgence, sur la nécessité de se mobiliser, de tout faire pour l'emploi. Les chiffres du chômage tombés hier montrent une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi pour le dix-huitième mois consécutif. Cela fait dix-huit mois que le chômage

augmente, et je crois qu'il est de l'intérêt de la nation que toutes les forces économiques, sociales, politiques s'unissent pour relever le défi du redressement et de l'emploi. Le diagnostic est clair.

Il y a à la fois une croissance faible à l'échelle mondiale et des menaces de récession dans plusieurs pays d'Europe, y compris parmi ceux qui connaissaient jusqu'aujourd'hui une situation favorable. Pour ce qui est de la France, nous devons donner à nos entreprises, qui manquent d'air, des marges de manœuvre nouvelles, après qu'elles en ont perdu, pour investir, innover, créer de l'emploi. C'est la priorité de la France aujourd'hui.

Vous connaissez les chiffres du commerce extérieur et de l'autofinancement des entreprises ; ils sont révélateurs de la dégradation constante de notre situation. Alors que fait-on, face à cela ?

On déplore, on critique ? Non. On se contente de colmater les brèches ? Non, cela ne suffit pas pour relever le défi. Il faut agir, dans l'urgence, redonner de l'espoir, de la confiance. Ce sont les emplois d'avenir, qu'il faut absolument réussir. Ce sont les contrats de génération, qu'il faut également mettre en œuvre, et dont vous serez bientôt saisis. Mais cela ne suffit pas non plus, mesdames et messieurs les députés : il faut investir dans les entreprises. C'est le sens même du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi que j'ai présenté le 6 novembre confiance ! »

Mercredi 28 novembre 2012 15h06
question d'actualité

Des mots pour (ne pas) le dire

IL NE S'AGIT EN AUCUN CAS D'ÉTABLIR UN DICTIONNAIRE, MAIS DE REPÉRER QUELQUES MOTS EMPLOYÉS ACTUELLEMENT, DE LES PASSER AU CRIBLE DU SENS CRITIQUE SELON UNE NORME ESSENTIELLE DE LA LINGUISTIQUE STRUCTURALE ÉNONCÉE PAR FERDINAND SAUSSURE : LES MOTS N'ONT PAS DE SENS MAIS DES DIFFÉRENCES DE SENS.



Aussi bien à droite qu'à gauche, dès qu'il s'agit de prendre des mesures, d'élaborer un projet, on a recours à l'expression « faire en sorte que », formule prudente qui s'exonère de tout résultat concret éventuel. Comme le rappelait fort opportunément Benoît Apparu, la tâche qui incombe à tout ministre est de régler un problème. Mais le fait d'engager un processus, ce que suggère le « faire en sorte que » s'affranchit de tout « parvenir à », « obtenir », voire « réussir ». Cependant, militants et électeurs pensent que c'est sûrement la bonne et unique voie.

Il en va de même du mot « réforme », très utilisé sous le quinquennat sarkozyste, et qui ne pouvait aller que dans le bon sens, car de la réforme on ne peut tirer que des bienfaits : « réformes profondes et courageuses dans la liberté », selon l'expression d'Édouard Balladur. Or combien de fois s'est-on affranchi de l'esprit républicain ! Récemment Nadine Morano vitupérait les hausses d'impôts et rétorquait : « que fait-on des réformes ! » sans jamais préciser lesquelles. La

« réforme » mot magique suremployé par la droite.

Le « coût » du travail est révélateur aussi des modifications des réformes que le MEDEF souhaite introduire dans le code du travail. Le mot « coût » a une nuance d'excès qui porte préjudice au monde de l'entreprise (référence à l'adjectif coûteux). L'exemple allemand vient à la rescousse pour renforcer le coût du travail français. Le débat serait plus sain, si au lieu du « coût », on parlait simplement du prix du travail, plus objectif à coup sûr.

Le mot « crise » et ses multiples synonymes : période difficile, années laborieuses... est utilisé à tout bout de champ par les deux camps, droite et gauche. Il sert soit d'alibi pour expliquer les carences d'une réforme entreprise sous l'ère sarkozyste : « mais il y a eu la crise ! » soit pour justifier des mesures sévères (des réformes) qu'un grand pays comme le nôtre, en voie de redressement ne peut éluder : « la crise est là ! ». Argument supplémentaire à la connotation émotionnelle : « nous ne pouvons léguer à nos en-

fants un tel héritage ! ». Autre argument utilisé : cette réforme faisait partie du programme présidentiel, même si François Hollande déniait toute augmentation d'impôts au cours de sa campagne présidentielle. Ultime argument : « les caisses sont vides », image très concrète souvent utilisée pour excuser l'impuissance de l'État, allusion à la mauvaise gestion financière du précédent quinquennat, ce à quoi Henri Gaino bottait en touche : « Mais il y n'y a pas de caisses ».

Enfin, deux mots ont investi l'espace médiatique ; D'abord, la « compétitivité » française en berne dont on s'est bien tardivement rendu compte car le sarkozysme et ses sympathies entrepreneuriales ne l'ont pas renforcée. Mais actuellement ce concept s'impose parallèlement aux déficits en aggravation de notre commerce extérieur. La compétitivité a un incontestable sens positif vers un redressement économique souhaitable. De quelle façon sera utilisé ce concept ? Craignons qu'il n'aille à l'encontre des acquis sociaux. Tout est possible, car nul ne peut-être l'adversaire d'un thème aussi rassembleur. Comme le disait Edgard Faure, lors d'un meeting « Etes-vous pour ou contre les inondations ? »

Ensuite le mot « famille », famille politique utilisée par l'UMP, est très révélateur des valeurs de la droite française, fondées sur les normes néo-chrétiennes. Famille exemplaire, en état d'oblation, dans l'union fusionnelle des enfants autour des parents, selon des normes éminemment morales. Jean-François Copé a excellé dans le rôle du père quand il s'est offusqué de l'attitude de François Fillon osant contrevenir à son élection proclamée de président de l'UMP. Probité candide du député-maire de Meaux quand on se rappelle les conflits qui ont entaché la droite française, conflits qui sont propres au monde politique de tous bords. Et puis les conflits familiaux sont multiples : affrontements entre frères et sœurs, voire avec les parents, héritages qui donnent lieu à d'âpres rivalités.

Naïveté ? Duplicité ? Monsieur Copé se veut-il un père exemplaire ? L'opinion a vite tranché, mais ce recours au mot famille nous plonge au cœur même de l'inconscient droitier et est un appel subliminal au rassemblement.

Claude Pothias

#HUMEURS et RUMEURS

Argent contre argent

Jo-Wilfried Tsonga est fait par la grâce gouvernementale Chevalier de la légion d'honneur. Et pourtant ça fait belle lurette qu'il est exilé fiscal en Suisse. Pour Jean-Marc Ayrault et François Hollande le gain d'une médaille d'argent aux J. O. ponctué par une Marseillaise vaudrait-il encore mieux que de l'argent versé au trésor public ?

Sans rire

Crédit d'impôt pour les entreprises, augmentation de la TVA pour les consommateurs, c'est pour Moscovici, ministre de l'économie, une « révolution copernicienne ». Le plus drôle est qu'il ne riait pas quand il l'affirma. Publiquement, tout au moins.

Délocalisons les vieux !

Puisque nos experts sont unanimes – du moins ceux toujours invités dans les médias – pour vanter le modèle allemand à imiter en toutes choses, n'hésitons pas, délocalisons les vieux. Selon le journal « Welt Am Sonntag », de plus en plus de familles allemandes placent les personnes âgées dans des structures d'accueil en Slovaquie, République Tchèque ou en Pologne aux tarifs plus abordables qu'en Allemagne. En effet, dans ce pays modèle qu'est l'Allemagne, le niveau des retraites stagne depuis des années alors que le nombre de personnes âgées dépendantes grimpe en flèche sans que pour autant les centres d'accueil et de soins augmentent leurs capacités.

La glu de Notre-Dame-des-Landes

Même si l'inutilité du projet était acquise et le chantier annulé en conséquence, Notre-Dame-des-Landes coûterait quand même. Il faudrait dédommager Vinci. C'est ce que prévoit le décret en date du 31 décembre 2010. D'après Corinne Lepage, Vinci recevrait une indemnisation de 11 millions d'euros par an jusqu'en 2065. Les politiques sont bien pris aux pattes par la glu du partenariat avec le privé. À l'insu de « leur plein gré », naturellement.

DE LA MANIPULATION



la langue

Longtemps le français, depuis son officialisation par l'édit de Villers-cotterêts de 1539, fut l'apanage des « maîtres », des « messieurs », du clergé, bref de l'autorité. Ce, jusqu'à la fin du 19^e siècle où l'instruction publique vulgarisa l'usage de la langue française en la rendant obligatoire.

La langue et le pouvoir sont liés

L'invasion de l'anglo-saxon dans la langue d'aujourd'hui le prouve. La puissance des États-Unis s'observe ainsi par la gangrène des termes anglo-saxons dans les médias. Ceux consacrés au sport, aux divertissements, à l'économie sont nombreux. Quelle est la formation politique qui dit ne pas disposer aujourd'hui d'un « think-tank » ? : vocable d'autant plus éclairant quand on sait que ces think-tanks se substituent dans les faits aux militants ; bref, à la collectivité officielle et constituent une aristocratie de l'ombre.

L'anglomanie qui sévit dans les

« News » (les hebdomadaires et internet) et à la TV qui débitent des « bits » (messages) démontre la suffisance intellectuelle des penseurs (écrivains et beaux parleurs) qui cherchent à se distinguer du vulgaire par le recours à un langage d'initié.

Mais ce ne sont que paillettes auprès de la perversité des mots de l'économie politique en vogue qui visent à décerveler le citoyen.

Et les médias publics sont au tout premier rang dans cette opération. Il n'est que d'entendre un Lenglet sur Antenne 2 pour prendre la mesure de la pensée unique, celle du tout marché.

Qui est souverain ?

Dans un monde présenté comme trop complexe, seuls les « experts » ont le droit de cité. En particulier face à ce que les politiques nomment le « déficit de communication ». Déficit qui peut faire douter le bon peuple, par exemple, d'un « nécessaire équilibre budgétaire », équilibre assimilé à la Raison. Et la Raison, ça ne se discute

pas ! D'autant plus que la Raison, à été sacralisée à travers « le cercle vertueux de la Raison » par, entre autres, Alain Minc, réputé, évidemment, apolitique.

Par principe un cercle est fermé. Il constitue, en l'espèce, un cénacle de personnes à part, de celles qui seraient dotées du privilège de la raison : elle serait donc indiscutable.

De même, sont indiscutables les « lois de l'économie » (capitaliste évidemment) auquel il faut bien sûr se plier. Indiscutables, ces personnes qui affirment que l'Europe ne peut que prescrire, ne peut que commander. L'Europe est une autorité qui ne se discute pas. L'injonction est sa règle et pas question de déroger : « l'Union est fondée (...) sur la surveillance étroite de l'application du droit communautaire afin qu'elle soit une réalité pour les entreprises et les citoyens » (commission européenne : gouvernance¹ européenne 2001). À noter que les entreprises viennent avant les citoyens. Évidemment cela s'inscrit dans la « globalisation ». Le monde ne serait

plus qu'« un », ignorant les États-nations et cela dans une optique purement technicienne.

Et, est mis en avant le salmigondis de « société civile ». Parée de toutes les vertus, elle permet d'escamoter la notion d'État souverain. En effet, la notion de société civile n'est en rien contraignante et au bout du compte l'État providence est dévalorisé.

« Qui est souverain ? Est-ce le peuple ou est-ce l'État ?

Est-ce l'Europe ou tel pays ? Est-ce telle région ou telle multinationale ? En tout cas, le vocabulaire n'est pas innocent.

J.P.Brachet

¹La bonne gouvernance repose sur un amalgame entre le marché et la démocratie, entre privé et public, entre citoyens et acteurs sociaux. L'administration des choses, donc des experts, étant prévalent.

²Denis Pérard in « des nouveaux mots du pouvoir ». Ed. Ader



David Cayla :

LE PROTECTIONNISME N'EST PAS L'AUTARCIE

Le protectionnisme économique est en partie tabou à gauche. Son refus ou son recours souhaité traduit des analyses différentes pour arriver au changement. Nous avons interrogé sur cette question David Cayla.

Maître de conférences en économie à l'université d'Angers, il est signataire du « Manifeste d'économistes atterrés » contestant l'orthodoxie néolibérale et écrit sur le site « Parti Pris ».

Anjou Laïque : Le protectionnisme est un principe vilipendé par les tenants du libre échange, ce qui est logique. Mais il est aussi mal vu à gauche, notamment chez les alter mondialistes, où il est pressenti comme l'amorce d'un nationalisme. Que pensez-vous de cette situation qui dans l'immédiat laisse peu d'espoir aux travailleurs victimes des délocalisations et de la déflation salariale ?

David Cayla : Clairement, les mouvements de gauche et alter-mondialistes manquent d'un discours clair sur la question du protectionnisme. D'un côté, portés par les valeurs internationalistes, ils défendent l'objectif d'un monde uni, ce qui les a amené à défendre de justes causes comme la décolonisation, et aujourd'hui le développement des pays les plus pauvres de la planète ; d'un autre côté, ils se sont toujours présentés comme le produit politique des intérêts des classes les plus pauvres, en particulier des travailleurs de l'industrie, premières victimes des délocalisations.

La difficulté vient du fait que les discours dominants aujourd'hui en économie tendent à laisser penser que ces deux objectifs sont contradictoires, et que défendre les intérêts des travailleurs en France en pratiquant des politiques protectionnistes serait incompatible avec le développement des pays émergents dont le processus d'industrialisation actuel repose sur les exportations. Or, on peut assez facilement montrer que cette théorie dominante, qui fait du libre échange l'alpha et l'omega des politiques de développement est fausse, historiquement et théoriquement.

Les grands historiens de l'économie tels que Paul Bairoch, pour ne citer que lui, ont depuis longtemps montré que des coûts de transports élevés et les pratiques commerciales protectionnistes ont été l'un des principaux facteurs de développement industriel de l'Europe au XIX^e siècle. Bairoch relève également un paradoxe qui est

aujourd'hui largement mis de côté par les tenants du libre-échange : les phases protectionnistes ont été celles pendant lesquelles le commerce international s'est le plus développé. Car, il faut insister sur ce point : le protectionnisme ce n'est pas l'autarcie. En permettant la mise en œuvre de politiques sociales, le protectionnisme européen de la fin du XIX^e siècle a clairement favorisé la croissance économique et donc le commerce, alors que les politiques libre-échangistes des années 1850-1870 ont profondément déstabilisé le développement et les échanges commerciaux des pays européens.

Aujourd'hui, la même question se pose pour les pays émergents. La politique de dumping menée actuellement par certains pays, notamment asiatiques, conduit à l'exaspération sociale de leurs travailleurs en même temps qu'elle affaiblit le pouvoir d'achat et la situation économique de leur clientèle issus des pays développés. Rappelons que l'une des causes de la crise actuelle se trouve dans les gigantesques déséquilibres commerciaux des années 90-2000, en particulier du déficit commercial américain. Notons, enfin, que le gouvernement chinois a parfaitement conscience des limites de ce modèle de développement et tend aujourd'hui à susciter un rééquilibrage de la croissance chinoise en direction de sa demande interne. La Commission européenne, qui vient de supprimer la taxe anti-dumping qu'elle imposait aux briquets chinois depuis 1991 est malheureusement encore très éloignée de cette prise de conscience.

A. L. : Le protectionnisme européen a des adeptes, mais comme le souligne Frédéric Lordon, les structures économiques et les protections sociales inégales en Europe, créé des distorsions et fausse la concurrence intra-européenne. Ainsi des industries du sol français se délocalisent dans des pays européens. Faut-il attendre l'Europe sociale ou prendre tout de suite des mesures qui protégeraient le tissu industriel national en même temps que les acquis sociaux ?

D. C. : Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il se passe au sein de l'Europe le même phénomène qu'au niveau mondial. Les pays les moins industrialisés se développent en pratiquant une politique de dumping fiscal et social pour attirer les investissements des pays les plus riches. Mais

on oublie de dire que cette politique a été initiée par les pays du nord de l'Europe. Ainsi, depuis les années 1990, l'Irlande a attiré les investissements en imposant très faiblement les sociétés installées sur son territoire (12,5 % au lieu de plus de 30 % en moyenne dans les autres pays de la zone euro). Au même moment, la Suède réformait son modèle social pour le rendre plus compétitif. Enfin, en 2003-2005, l'Allemagne a fait passer des réformes très dures qui ont conduit à la stagnation salariale de l'Allemagne. Les pays d'Europe centrale, régulièrement accusés de dumping n'ont, en réalité, que suivi la voie montrée par les pays d'Europe du nord. Ces politiques menées par les nouveaux entrants étaient d'autant moins évitables que l'Europe a peu aidé au développement de ces pays en n'accompagnant pas l'élargissement européen de fonds structurels à la hauteur.

Ce développement du dumping intra-européen est d'autant plus dommageable que l'Europe s'était constituée, à l'origine, comme un espace de coopération économique et commerciale : interdiction du protectionnisme intra-européen, union douanière et politiques monétaires coordonnées, contre solidarité et coopération entre États membres. Or, aujourd'hui, ces principes sont détournés de leurs objectifs premiers. L'harmonisation économique européenne et la constitution d'un grand marché ont servi à intensifier la concurrence au lieu de faciliter la coopération. Dans le contexte de cette exacerbation concurrentielle, les règles européennes et l'euro, qui interdisent d'agir sur les droits de douanes ou par des dévaluations, poussent les pays européens à généraliser les politiques de dévaluation sociale. Et non seulement les institutions européennes ne l'interdisent pas, mais elles encouragent ces politiques, en particulier dans les pays d'Europe du sud qui sont mis aujourd'hui sous tutelle de la « troïka » (BCE, Commission européenne et FMI). Nous assistons donc à un véritable retournement historique : au nom de la compétitivité, les institutions européennes incitent les gouvernements européens à mener entre eux une véritable guerre économique qui renforce la crise plutôt qu'elle ne la résout.

Dans ce contexte, il est du devoir de la France, non seulement de protéger son industrie, mais aussi de porter une autre vision européenne, loin des idéologies actuellement en vogue

à la Commission. Pour répondre à votre question, l'objectif de l'Europe sociale n'est pas incompatible avec la prise de mesures anti-dumping au niveau national. Dans toute négociation, il ne faut pas seulement des arguments, il faut aussi des armes de dissuasion.

A. L. : Les divergences sur le protectionnisme à gauche ne reflète-t-elle pas des approches politiques différentes entre ceux qui veulent tout de suite un autre monde en unissant les peuples au delà de leurs frontières et ceux qui, en s'appuyant sur les nations et les souverainetés populaires pensent qu'il faut d'abord « démondialiser » pour construire de nouvelles coopérations internationales ?

D. C. : Je crois que les divergences au sein de la gauche sont surtout le produit d'un manque de réflexion sur ces questions. Les responsables politiques de gauche sont aujourd'hui intoxiqués par des raisonnements simplistes du type : le protectionnisme c'est la guerre, le libre-échange, c'est le développement... Pourtant, les difficultés internes que connaît aujourd'hui l'Union européenne démontrent par l'absurde la vacuité de ces clichés idéologiques. Le grand marché ultra concurrentiel européen pousse à la guerre commerciale, au racisme envers les pays en difficulté (il suffit de lire les propos de la presse conservatrice allemande sur la Grèce et les pays du sud pour s'en convaincre) et à la crise économique par l'asphyxie de la demande des ménages. Dans tous les pays européens on constate une montée des parti d'extrême droite et du populisme. Voilà le bilan des politiques menées depuis l'Acte unique de 1986 et le tournant libéral.

Les partis de gauche devraient produire moins de discours moralisateurs et davantage de cohérence et de réflexion. Démondialisation et alter-mondialisme sont les deux faces d'une même politique. Défendre les travailleurs d'ici, c'est défendre les travailleurs de là-bas. En taxant les marchandises qui sont produites dans les pays qui ne respectent pas des normes élémentaires en matière de salaires et de droit du travail, on aide les revendications des travailleurs de ces pays en même temps qu'on soutient l'emploi industriel dans notre pays.

Pénurie à l'Université



LES JOURNAUX LOCAUX EN ONT FAIT ÉTAT : L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE D'ANGERS NE SE PORTE PAS BIEN. POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS NOUS SOMMES ADRESSÉS AU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (SNESUP). EN SON NOM, JEAN-LUC GODET, MEMBRE DU COLLECTIF VIGILANCE LAÏCITÉ DE MAINE ET LOIRE, A ACCEPTÉ DE RÉPONDRE À NOS QUESTIONS

Anjou laïque : En début d'année l'Université publique d'Angers a connu des grèves notamment en Lettres. Quelles en étaient les raisons ?

Jean-Luc Godet : C'était la pénurie budgétaire qui déjà faisait connaître ses effets. Depuis l'an passé, les budgets des Unités de Formation et de Recherche (UFR) ont été réduits d'au moins 10%. Des travaux dirigés sont surchargés, des options ne sont pas ouvertes. On a connu avant les vacances un premier plan social (non renouvellement d'une vingtaine de contractuels). En Lettres, en Psychologie, un début de numerus clausus à l'inscription en première année a vu le jour en raison du manque de moyens humains. S'y ajoutent dans cette UFR les problèmes liés à la rapide dégradation des locaux et à l'absence de travaux de réparation. Mettre des plantes vertes sous les fuites d'eau n'est pas toujours suffisant ! En cette fin d'année civile, le Conseil d'administration de l'Université vient de repousser le vote d'un budget 2013 en régression alors que le précédent a déjà conduit au déficit budgétaire. Et la seule réponse du recteur et du ministère est qu'il faut supprimer des emplois et réduire l'offre de formation ! C'est d'autant plus

inacceptable que le ministère prétend créer des postes, en particulier pour l'Université d'Angers (35). Or, ces postes ne sont « créés » qu'à condition d'être aussitôt « gelés » de façon à ce que leur masse salariale contribue (un peu) à éponger le déficit budgétaire !

A. L. : Le nouveau pouvoir politique vous semble-t-il plus attentif aux revendications du Snesup ?

J-L. G. : L'arrogance et le mépris manifesté sous la présidence Sarkozy est heureusement loin derrière nous. Cependant, force est de constater que les hauts fonctionnaires et « conseillers » qui hantent le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont les mêmes qu'auparavant. Et les « idées » ne semblent guère différentes. La ministre Fioraso n'a jamais manifesté la volonté d'abroger les contre-réformes libérales telles que la loi relative à la Liberté des Universités LRU et le pacte recherche. Tout juste parle-t-elle d'aménagements à la marge pour en dissimuler les aspects les plus ouvertement antidémocratiques. Les « Assises » qu'elle a fait organiser au pas de course autour d'un questionnaire fermé (il n'y était nullement question de budget ou de précarité, pour ne prendre que deux

exemples) n'a absolument pas mobilisé le peuple universitaire. Celui-ci, d'une part n'était pas dupe, d'autre part reste profondément démoralisé par la défaite des luttes de 2009 contre le décret statutaire et contre la soi-disant « mastérisation » des formations d'enseignants du primaire et du secondaire.

A. L. : Quelles sont les relations de l'Université avec les collectivités territoriales ?

J-L. G. : Un des objectifs des « Assises » était pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) de faire légitimer un rôle accru des collectivités territoriales dans l'enseignement supérieur et la recherche. Compte tenu de la participation dérisoire aux « Assises », il a en partie échoué. Mais les présidents des universités, au nom du pseudo réalisme gestionnaire et sous la pression des collectivités et de l'État, ont pour la plupart accepté de mettre fin à l'indépendance universitaire. Ainsi, en Pays de Loire, est-il question d'une « université fédérale » regroupant Nantes, Angers et Le Mans et passant contrats avec la région et les métropoles. Les maîtres mots sont « complémentarité-différentiation ». Chaque université se spécialiserait dans certains domaines (et on peut craindre que les collectivités interfèrent fortement sur le choix de ceux-ci), l'offre de formation et de recherche ne présentant un caractère généraliste (peut-être) qu'au niveau régional. Et tant pis si l'éloignement des lieux d'études risque de constituer une nouvelle entrave à l'inscription d'étudiants issus des couches sociales

les plus défavorisées...

A. L. : L'École supérieure électronique de l'Ouest (ESEO), filiale de l'Institut catholique, a obtenu des collectivités territoriales (Ville d'Angers, Conseil général, Conseil régional) 18 millions d'euros de subventions d'investissement pour bâtir un nouveau bâtiment sur le plateau des Capucins, pour vous, est-ce un cadeau à l'enseignement privé ou une nécessité économique ?

J-L. G. : Les nouveaux bâtiments ultramodernes de l'ESEO ont été inaugurés le 5 octobre en présence de l'union sacrée Béchu-Antonini et de la ministre des PME, Fleur Pellerin. C'est dire que les élites régionales et nationales des partis aux affaires considèrent que le privé est partie prenante de l'enseignement supérieur. Il faut également noter que cette opération immobilière a permis à l'Association St Yves (la catho) de racheter les anciens locaux de l'ESEO pour la modique somme de 4,4 M€ ! Aujourd'hui, d'aucuns rêvent d'un « technocampus » autour de l'ESEO impliquant la délocalisation de composantes du site de Belle Beille (ISTIA, parties de l'IUT et de l'UFR sciences). Le conseil de l'UFR sciences vient à l'inverse de se prononcer contre une telle éventualité. Mais dans le monde idéal des gestionnaires, privé et public doivent travailler main dans la main et l'impôt est destiné à financer à parts égales le public et le privé (certes, le Conseil général préfère largement le privé !). À l'heure où l'université d'Angers croule sous le déficit budgétaire, ces cadeaux publics au privé font décidément très mal...

Les anciens militants laïques se souviennent de la «bagarre» d'Andrezé. En 1984. Dans cette commune, quelques parents d'élèves, bien décidés, réclament en vain que les anciens locaux de l'école publique soient réaffectés à sa première fonction. Devant le refus du maire, à la rentrée une école publique «sauvage» s'installe dans le sous-sol d'un parent d'élèves. Syndicats enseignants, organisations laïques du département se mobilisent. Ils interpellent le ministre de l'Éducation nationale. Ils obtiennent que les enfants, transports payés, soient pour une année intégrés à l'école Jules-Ferry de Beaupréau. L'année suivante l'école publique est ouverte dans un préfabriqué installé par l'État et dans la salle commune des loisirs. Mais des pressions sont exercées sur les parents qui travaillaient dans les entreprises de la commune. Leurs patrons étaient, pour la plupart, dans le Conseil municipal. Faute d'effectif suffisant, l'école ferme en 2001. Elle renaît en septembre 2010. Bernard Réthoré est un artisan de cette résurrection laïque.

Anjou laïque : Combien de classes y a-t-il à cette nouvelle école et de quels bâtiments dispose-t-elle ?

Bernard Réthoré : Nous avons actuellement 2 classes réparties en 23 élèves en maternelle et 22 élèves en élémentaire. Depuis son ouverture nous sommes toujours dans la Salle Commune des Loisirs en attendant la livraison de notre école publique flam-bant neuve pour mars 2013.

A. L. : Quelles démarches furent entreprises pour rouvrir l'école ?

B. R. : J'ai commencé par faire du porte-à-porte dans les nouveaux quartiers de la commune en demandant si les parents d'élèves étaient pour la réouverture de l'école publique dans la commune. Pour ceux qui étaient d'ac-

cord, j'inscrivais le nom des enfants concernés sur une liste avec la signature des parents ; celle-ci a ensuite été remise en Mairie. Un courrier joint à la liste expliquait la demande d'ouvrir un registre en Mairie. Toutes ces démarches ont été faites sur les conseils de Mme Mérien, présidente de l'association des parents d'élèves de l'école publique de Jallais en 2008. Après quelques mois, le registre a été mis à la disposition des parents en Mairie.

Lorsque sur le registre, il y a eu quelques inscriptions, j'ai pris contact avec les parents concernés pour les décider à former un nouveau bureau de l'Amicale Laïque, puisque celle-ci n'était pas dissoute ; mais aucun parent ne souhaitait s'engager. Peur ou repêchilles, manque de temps, me rapportait-on. Je m'entretenais d'un côté avec Mr le Maire pour faire le point et d'un autre avec les délégations syndicales du SNUIPP et de l'UNSA. Nous avons organisé des réunions publiques sur le thème du multi-niveau, mais les parents ne nous suivaient pas. Alors nous avons fait une rencontre avec les délégations syndicales, Mr le Maire, la commission scolaire, Mr Leclair, inspecteur de notre circonscription, Mme Mérien, Mr Gallard (président de l'association des parents d'élèves à la réouverture de l'école de 1985) et Mme Gallard (DDEN actuelle sur les écoles d'Andrezé et de Jallais).

Lors de cette rencontre, des parents étaient présents, l'insistance sur le besoin de créer un nouveau bureau des parents d'élèves a été une réussite, puisque dans les jours d'après, nous officialisons la liste des nouveaux membres du bureau en sous-préfecture. A partir du moment où arrivés à 25 élèves inscrits sur le registre, nous avons demandé une audience à l'Inspectrice Académique. Un refus de rouvrir l'école nous fut signifié puisque nous n'avions pas 55 élèves ! Sous les conseils des délégations syndicales, nous avons fait une conférence de presse en montrant du doigt l'opposition à l'ouverture de cette école publique par l'Inspectrice Académique.

Pendant ce temps, de nouvelles ins-

L'école publique renaît à Andrezé



Bernard Réthoré

criptions s'ajoutaient au registre puisque nous communiquions largement sur l'existence de ce registre à travers le bulletin mensuel de la commune.

À la Commission paritaire du 26 mars 2010, nous étions présents pour défendre le droit à l'enseignement laïc dans notre commune. Les délégations ont repris le relais pour enfin nous confirmer vers 12h que l'Inspectrice Académique nous allouait 2 postes pour la rentrée de septembre 2010. Ce fût une grande journée pour nous, la réussite de notre combat a été vite divulguée... et l'école a accueilli 32

élèves en septembre 2010.

A. L. : Qu'est-ce qui fut, à votre avis, déterminant ?

B. R. : C'est que la Municipalité a été très attentive à notre demande dès le départ, c'est ce qui nous a aidé le plus ; et bien sûr, l'implication des syndicats. Merci encore à chacun d'entre-eux.

A. L. : La population se souvient-elle de la bagarre qu'il fallut mener en 1984 pour la rouvrir une première fois ?

B. R. : Oui, bien sûr, car certains l'ont vécu enfants. Pour les gens qui sont désormais devenus parents, je leur répondais "on ne vit pas avec le passé".

*Propos recueillis
par Jack proult*

La contradiction de la loi Debré sème la zizanie

L'enseignement catholique se rebiffe. Il veut manifester son opposition au mariage pour tous. Pressé par les associations qui sont pour, le Ministre réagit. Il le fait au nom de la laïcité, principe du vivre ensemble interdisant toute discrimination. Oui, mais l'enseignement confessionnel proteste au nom de son caractère propre catholique reconnu. Sur ce registre, c'est son droit. Le hic provient que dans le cadre de la loi Debré, pour obtenir le financement public, le prosélytisme religieux lui est interdit pendant les cours. Il s'est quand même opposé à l'enseignement du genre. Admettons

toutefois que la distinction soit réelle. Dans ce cas l'Etat paie pour un enseignement identique, mais concurrent à celui dont il a la charge. C'est incohérent. C'est donc bien un projet éducatif propre, évangélisateur, qui est financé. C'est alors une grave entorse à la loi séparation de l'Etat et des Eglises de 1905. La loi Debré est un contre sens légalisé dans une république laïque. Et c'est sur ce contre sens que bute aussi bien Eric de Labarre que François Peillon.. Le premier oublie que par la loi l'enseignement catholique sous contrat d'association est tenu à une neutralité laïque dans ses cours, le

deuxième que la loi reconnaît le caractère propre de l'enseignement privé. La droite se délecte de cette contradiction de la loi et la gauche majoritaire s'y accommode. Il est vrai que les enfants de l'une et de l'autre peuvent (parfois) s'y retrouver «entre soi». Et puis, pour la presse en général, peu importe la logique républicaine. Imbibée du libéralisme ambiant, elle ne trouve pas choquant que l'argent public finance l'enseignement confessionnel.

J. P.





« LA PRIMAIRE A ÉTÉ LA PRINCIPALE INNOVATION DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE DEPUIS 1962, IL FAUT PASSER DE L'EXPÉRIENCE SOCIALISTE À LA GÉNÉRALISATION DÉMOCRATIQUE¹ ».

« La primaire a été la principale innovation de la démocratie française depuis 1962, il faut passer de l'expérience socialiste à la généralisation démocratique¹. » Le laboratoire d'idées « Terra Nova », proche du Parti Socialiste n'hésite pas à vanter les mérites de la mise en œuvre en 2011 par le PS des primaires ouvertes.

Cet exercice fait pourtant l'objet d'une controverse qui doit être éclairée par son contexte institutionnel, électoral et médiatique.

Les éléments de contexte

Certes l'année 1962 a été une année charnière du fait de la mise en place de l'élection du président de la République au suffrage universel installant un régime de type présidentiel. On ne peut cependant faire l'impasse sur d'autres évolutions plus récentes.

L'alignement de la durée du mandat présidentiel sur celui des députés a eu pour conséquence de renforcer encore le caractère présidentiel du régime.

L'inversion du calendrier électoral plaçant l'élection présidentielle avant les élections législatives a permis de consolider et boucler l'ensemble du système.

Ainsi l'élection du président de la République est devenue le moment à partir duquel doit s'organiser toute la vie politique du pays.

Les primaires ouvertes organisées par

le PS s'inscrivent complètement dans cette logique, les auteurs de la note précitée de Terra Nova ne s'en cachent pas : « C'est la solution naturelle dans un régime de type présidentiel comme la France : elle permet de vérifier l'adéquation personnelle du candidat à l'électorat. »

Ils sont encore plus explicites quand ils affirment « L'objectif est également de se caler sur les institutions de la V^e République(...). La primaire permet à la gauche d'adopter définitivement ces institutions. »

Un second élément de contexte doit être mis en lumière, il s'agit du mode de scrutin en vigueur.

C'est un scrutin majoritaire à deux tours qui oblige à des alliances pour parvenir à la victoire, alliances conclues, à droite comme à gauche, au profit du parti dominant du moment.

Ce mode de scrutin nourrit la démarche du vote dit « utile » qui vise à susciter un choix détaché des projets politiques portés par les candidats.

Enfin, s'inscrivant dans cette logique, les principaux médias s'octroyant la faculté de distinguer les « grands » des « petits » candidats distribuent les temps d'antenne et les surfaces rédactionnelles à l'aune de cette distinction. Tout est donc en place pour conforter, amplifier si possible, un bipartisme de bon aloi inspiré du modèle anglo-saxon où, peu à peu, les deux partis

dominants pratiquent plutôt l'alternance au pouvoir que l'alternative politique.

Quelles sont les réelles vertus des primaires ouvertes ?

Les primaires ouvertes ne permettent pas à la diversité politique de s'exprimer. Telle n'est pas leur fonction, bien au contraire.

Décrivant le déroulement des primaires dans leur note, les rédacteurs de Terra Nova s'en félicitent : « Au gré des prises de position des différents candidats, le Parti de Gauche et les écologistes ont vu leurs spécificités relativisées et leur espace politique se réduire, sans compter leur espace médiatique quasi-anéanti pendant plus de deux mois. »

On nous dit que cette procédure permet aux citoyens de s'exprimer, de choisir. De quels choix parle-t-on ?

Observons ce qui s'est passé à l'occasion des primaires ouvertes de 2011. Les deux finalistes sont les principaux leaders du PS. Les différentes approches de ces postulants concurrents ne devaient pas être insurmontables puisqu'on retrouve aujourd'hui plusieurs d'entre eux dans le même gouvernement mettant tous en œuvre la politique dictée par le vainqueur des primaires, leur ex-concurrent.

Les participants à ces primaires se sont prononcés sur quel déterminant ? Celui naturellement porté par le système c'est-à-dire, à leurs yeux, celui du meilleur candidat pour battre le principal adversaire ou celui du meilleur projet politique face à la crise que nous traversons ?

Il est décidément bien difficile de voir

dans les primaires ouvertes un quelconque progrès de la démocratie tant cette procédure s'inscrit pleinement dans la logique du régime présidentiel et du bipartisme.

Comme l'écrit R. Lefebvre : « La primaire constitue plus une confrontation d'individualités arbitrée par les enquêtes d'opinion qu'une délibération contradictoire entre visions du monde et projets alternatifs². »

L'audace et l'innovation sont ailleurs

Une réelle avancée démocratique suppose une démarche beaucoup plus ambitieuse et radicale, celle consistant à s'atteler à l'écriture d'une nouvelle Constitution pour une VI^e République s'attachant à organiser la démocratie participative et la réelle présence de tous les courants de pensée existants dans notre pays dans des assemblées délibératives délivrées de la prééminence des pouvoirs exécutifs.

Cela passe aussi par l'instauration d'un scrutin proportionnel, mais comme le dit la note de Terra Nova, le modèle des élections primaires ouvertes « est inapplicable en l'état pour un scrutin de liste à la proportionnelle. »

Et ce n'est pas là son moindre défaut.

Jean-Louis Grégoire

¹Note « Les primaires : une voie de modernisation pour la démocratie française. De l'expérience socialiste au renouveau citoyen. » tnova.fr

²« Les Primaires socialistes, la fin du parti militant » R. Lefebvre Editions Raison d'agir 2011



Le développement de la citoyenneté devrait être au cœur de toutes les politiques publiques et inspirer les options des partis démocratiques. Le développement de la citoyenneté, c'est la responsabilisation, la participation aussi active que possible des citoyens à la vie et à la gestion de la cité, un pilier, souvent oublié, du développement durable.

Cette implication peut prendre des formes variables, selon les échelles de la démocratie (le quartier, la commune, la nation) ou les types d'engagements (associatif, syndical, partisan), mais les élections sont les temps forts, les points culminants de l'expression citoyenne, puisqu'elles permettent de peser sur l'avenir de la collectivité, de choisir un projet politique et les responsables capables de le mettre en œuvre. Malheureusement, en dehors des présidentielles, l'intérêt des citoyens pour les élections ne cesse de s'effriter, traduisant un profond désenchantement à l'égard de la démocratie. L'image désastreuse des partis politiques (80% des Français ne leur font pas confiance) confirme cet inquiétant diagnostic qui appelle un sursaut et une rénovation..

Un souffle nouveau

Sur ce point, les primaires ouvertes organisées par le P.S. en 2011, pour les présidentielles, ont incontestablement apporté un souffle nouveau : une participation massive (2,8 millions. d'électeurs, 31 000 en Maine et Loire), des débats suivis par plus de 6 millions de Français, une transparence recon-

nue de tous, un rassemblement solide après le vote et au bout du compte, une victoire de la gauche en mai 2012. Ces succès invitent à une réflexion plus large sur l'intérêt de primaires ouvertes à tous les sympathisants d'une famille politique, pour désigner son ou ses candidats.

Les primaires ouvertes sont d'abord une reconnaissance de citoyenneté renforcée, pour les sympathisants, très nombreux, qui n'adhèrent pas à un parti, mais défendent globalement ses valeurs, dans d'autres engagements au sein du mouvement social. Ils ont, eux aussi, le droit de participer à cet acte démocratique déterminant, qu'est le choix des projets, du candidat ou de l'équipe, appelés à porter ces valeurs communes. Réserver ce droit aux adhérents "à jour de leur cotisation", s'apparente plus à un scrutin censitaire qu'à une véritable démarche démocratique.

Les citoyens au cœur du débat

Les primaires ouvertes obligent les partis, leurs candidats et leurs militants à se tourner davantage vers les citoyens, vers leurs attentes et leurs suggestions, plutôt qu'à consacrer toute leur énergie aux incessantes luttes d'appareils, qui conditionnent aujourd'hui les désignations. Elles sont, ainsi, une excellente opportunité pour ouvrir un débat citoyen sur les orientations et les objectifs à privilégier, car les projets ne sont alors qu'au stade d'esquisses : il y a place pour de vraies propositions citoyennes, pour amender, compléter les programmes, alors que ceux-ci sont définitivement

ficelés lors d'une élection finale. C'est particulièrement vrai pour les municipales qui concernent des enjeux de proximité, sur lesquels nombre de citoyens ont des avis et une expertise. Dans ce contexte, les militants des partis ont un nouveau rôle à jouer, extrêmement positif, d'animateurs du débat citoyen.

Les primaires ouvertes offrent, également, plus de garanties sur la transparence des procédures de désignations. Les expériences récentes de votes internes, dans les grands partis, montrent que la prédominance des enjeux de pouvoirs et de contrôle des appareils, entraîne souvent des pratiques occultes, voire des tricheries, indignes de toute organisation démocratique. Un scrutin ouvert, sous le regard des citoyens et des médias, avec un nombre plus important de suffrages, est à l'évidence, moins vulnérable à de telles manipulations.

L'ouverture a aussi le mérite de favoriser le renouvellement des responsables politiques. Il ne suffit plus, en effet, de maîtriser habilement les rouages du parti pour se faire désigner, il faut obtenir le soutien des citoyens. L'exemple italien montre que les primaires ont souvent mis fin à des baronnies, détenues à vie par les "hommes forts" du parti et fait émerger de nouvelles générations de maires ou de députés.

Au moins pour deux élections

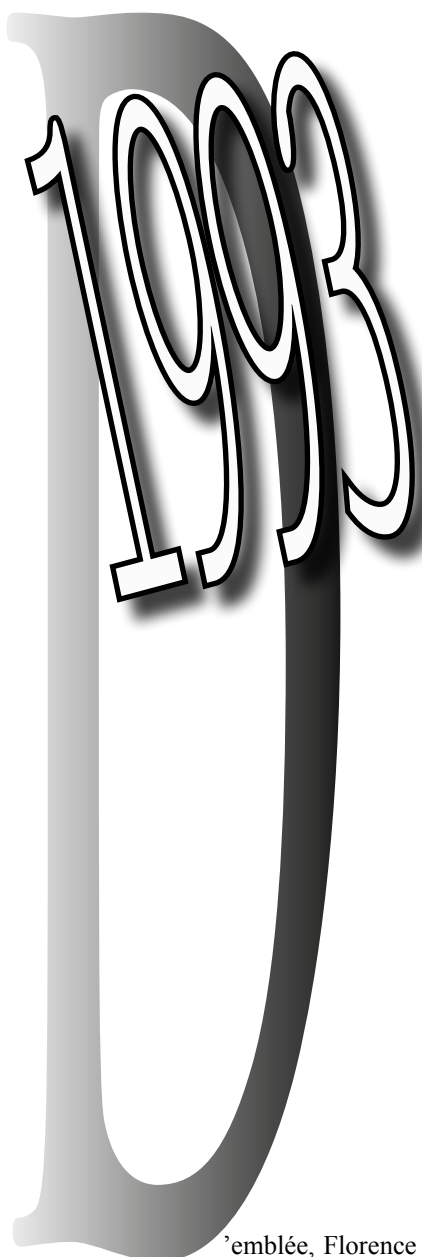
Enfin, parce qu'elles s'appuient sur une base beaucoup plus large et plus représentative de l'ensemble de l'électorat, les primaires donnent plus de

forces au candidat investi et une assise plus solide pour affronter le scrutin final. Ainsi, les primaires socialistes de 2011 ont-elles donné à F.Hollande une impulsion, que tous les observateurs ont jugée décisive.

Ces bénéfices démocratiques ne seront toutefois au rendez-vous que si les primaires sont organisées avec méthode et impartialité : exigence, auprès des votants, d'une adhésion aux valeurs de la famille politique, encadrement rigoureux et transparent des procédures de vote, et, au préalable, organisation d'une large information et d'un véritable débat qui permette à chacun de valoriser sa participation citoyenne. Tout cela implique une logistique assez lourde, qui rend sans doute difficile la généralisation de ce système à toutes les élections. Il s'impose au moins, à mes yeux, aux deux élections les plus emblématiques : les présidentielles et les municipales.

Les primaires ouvertes signifient-elles, comme l'expriment souvent leurs détracteurs, la mort des partis politiques ? Hypothèse inacceptable, car les partis sont absolument indispensables à la démocratie.. Mais, le fossé profond qui les sépare aujourd'hui des citoyens, appelle une vraie mutation. En incitant les militants à sortir de "l'entre-soi", à se tourner davantage vers le peuple de leur famille, à devenir les animateurs du débat politique, les primaires établiront un pont entre les partis et les citoyens, propice à une régénération salubre.

Jean-Claude Denis



une constitution de référence

LES AMIS DU MONDE DIPLOMATIQUE, LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUE, L'ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE AVAIENT INVITÉ LE 23 NOVEMBRE FLORENCE GAUTHIER, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À PARIS VII. SPÉCIALISTE DES DROITS DE L'HOMME ET DES RÉVOLUTIONS AU XVIIIÈ SIÈCLE, ELLE S'EST ATTACHÉE À MONTRER QUE LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE N'ÉTAIT PAS UNE UTOPIE.

communales continuent à se réunir. À noter que les femmes y sont présentes et y interviennent. Ce sont des assemblées actives. Ainsi, lorsque les Etats généraux sont convoqués en 1789, le tiers-état peut se référer aux revendications du peuple. Les cahiers de doléance les expriment.

Après 1789

Les Etats généraux se transforment en assemblée constituante. Ils préparent la constitution de 1791. La monarchie n'est plus de droit divin. Louis XVI n'est plus roi de France mais des Français. C'est une monarchie constitutionnelle. Même si elle est inspirée par les droits de l'homme et du citoyen, pour Florence Gauthier elle est loin de consacrer la souveraineté populaire. C'est la Constitution de 1793 qui, après l'insurrection du peuple de Paris et la Révolution du 10 août 1792, l'institue. Les projets de lois sont soumis à des assemblées de citoyens. Les députés sont révocables par leurs mandants. Pour la conférencière le pouvoir législatif contrôlé par les citoyens prend le pas sur l'exécutif. L'un légifère, l'autre exécute. Si les mots ont un sens, c'est ce qui devrait être. Cette constitution est cependant loin d'être un modèle démocratique. Texte de compromis, le « côté droit », comme on disait à l'époque, est parvenu à obtenir de déplacer les assemblées, communales jusque-là, en cantonales, éloignant une importante partie des électeurs de la possibilité de voter.

Par ailleurs, il fallait parer au plus pressé : la guerre défensive. Toutefois, la Constitution de 1793, malgré ses insuffisances, marqua les esprits les plus progressistes. Mais, après le 9 thermidor an II-27 juillet 1794 qui renversa la Montagne, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen fut expulsée du droit constitutionnel français et disparut dans une longue éclipse de plus d'un siècle et demi ! Ce fut au sortir de



la Seconde guerre mondiale que l'idée de droits de l'homme réapparut. En 1946 la Constitution renouait avec la Déclaration des droits de 1789 et en 1948 l'ONU votait sa Déclaration des droits universels de l'homme.

La discussion

La première question porta sur possibilité d'appliquer, aujourd'hui une telle dynamique démocratique. De la salle, il fut répondu que l'exemple des discussions de 2005 sur le référendum portant sur le projet de traité constitutionnel européen prouvait que le peuple ne se désintéressait pas de la politique. Il suffit de lui proposer des questions réellement politiques. Certes, fut-il remarqué, s'il lui est proposé de changer pour que rien ne bouge, il s'en détache.

Une intervention traita du sort injuste fait à la quatrième pour discréditer l'élection à la proportionnelle. Une majorité stable dépendant d'un exécutif fort, très éloigné de la constitution de 1793, serait devenu un principe intangible. Il fut d'ailleurs noté à ce sujet la volte face de François Mitterrand : procureur de la V^e République dans l'opposition et s'y coulant arrivé à l'Élysée. Sur ce propos, le scepticisme à l'égard du pouvoir pour transformer les institutions fut exprimé.

Le mandat révocable et non le mandat impératif fut évoqué. Ses modalités ont laissé certaines personnes perplexes. Il est vrai que la démocratie délégataire et majoritaire exercée uniquement au moment des élections en est très éloigné. Mais c'est peut-être en posant

des principes démocratiques, et le mandat révocable en est un, que nous serons conduits à une manière de faire de la politique autrement. C'était un peu le but de cette conférence-débat.

Rémy Barbier

Jacques Attali, le preux

Sur le site Marianne 2 du 12 décembre 2012, Jack Dion rapporte ce qu'écrit dans l'Express le grand esprit Jacques Attali sur les révoltés de Florange : « des salariés qui, pour la plupart d'entre eux (. . .) ne risquent pas le chômage et sont déjà payés, depuis longtemps, pour entretenir un outil de travail dont chacun sait qu'il ne re-

démarrera jamais ». Il faut oser. La sidérurgie serait du passé et ses ouvriers s'accrocheraient à leurs privilèges. Dans le même article, Jack Dion évoque la disparition de Michel Naudy, journaliste, placardisé plus de quinze ans à FR3, pour ses paroles non conformes et ses idées iconoclastes. Il rappelle ce qu'il disait du regard des membres de

l'élite médiatico-politique sur le monde du travail : « A leurs yeux, les classes populaires sont une réserve d'indiens. Ils ne les connaissent pas ; ils ne viennent pas de ces milieux ; ils n'en connaissent pas les codes ; ils n'en connaissent pas les préoccupations ; ils n'en connaissent pas les conditions de vie ; ils n'en connaissent pas la culture ; ils

n'en connaissent pas les traditions. Dès l'instant que ces gens sortent de leur rôle, celui de gens pittoresques identifiables à des poncifs idéologiques, ils deviennent dangereux »

Ils le sont pour Jacques Attali. Il est le preux chien de garde de la société libérale, quel que soit le gouvernement.



Planning familial défend le mariage pour tous

Le déferlement de propos et arguments haineux, méprisants et autres procès à l'encontre des homosexuels ne cesse de nous surprendre tant il révèle des amalgames proprement révoltants. Ils témoignent, dans un contexte social où les enjeux de l'égalité entre femmes et hommes, entre homosexuels et hétérosexuels sont enfin sur le devant de la scène, de la difficulté à penser la société en termes d'égalité des droits et non de hiérarchisation de valeur des individus qui la composent.

En refusant aux personnes de même sexe ce droit au mariage, les opposants font ce pas de côté considérant, voir justifiant, cette inégalité d'accès aux droits comme une réponse à une sexualité différente vue comme un danger au regard de la norme hétérosexuelle. Car en attribuant à l'hétérosexualité, le monopole de la sexualité légitime, on justifie par avance, une inégalité des sexes et des sexualités stigmatisant et renvoyant à la marge de la société toutes celles et ceux qui ne la respecteraient pas.

Mais au-delà du mariage, qui rappelons-le, n'est que civil dans notre République, se pose le deuxième volet de cette injonction : la légitimité et la capacité d'un couple homosexuel à être parent au nom du besoin qu'aurait un enfant d'un père et d'une mère. Ceux qui s'y opposent y voient une désagrégation de la famille et un risque pour l'équilibre psychologique des enfants. La diversification des configurations et des parcours familiaux témoignent que le schéma classique de la famille « papa, maman et les enfants » relèvent désormais de l'image d'Épinal, bien loin de la réalité.

Et de quel père ou de quelle mère parlons-nous ? En s'enfermant dans le primat du lien biologique au détriment du lien affectif et social, les opposants-es au mariage des couples de même sexe font de ce lien biologique l'*alpha* et l'*oméga* de l'intérêt des enfants. Pour autant, si la Convention internationale des droits de l'enfant précise que « les enfants ont le droit de connaître leurs parents et d'être élevé

par eux » il n'y est nul fait mention de la nature dudit lien entre enfants et parents. Depuis quand cette capacité à être parent, à élever un enfant, dépendrait-elle de l'orientation sexuelle ?

Nous soutenons donc ce projet de loi tout en demandant qu'il aille plus loin et qu'il n'abandonne pas la promesse d'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) réservée aujourd'hui aux seuls couples hétérosexuels, une inégalité sociale dans l'accès à la parentalité pour les couples lesbiens. Qu'il n'abandonne pas également la « présomption de parenté » pour l'enfant né dans un couple marié qui garantit la reconnaissance de la filiation.

*Carine Favier, présidente
Marie-Pierre Martinet,
secrétaire générale
Propos recueillis par
Catherine Battreau
du Planning Familial du
Maine et Loire*



#HUMEURS et RUMEURS

L'évêque d'Angers envoie ses

troupes au front

Mgr Delmas, évêque d'Angers, a adressé un message à tous les catholiques de son diocèse, où il leur demande de se mobiliser contre le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels. Dans son courrier, il évoque « les débats actuels sur le mariage », en totale contradiction avec l'appel qu'il a co-signé avec les évêques de l'Ouest de la France qui réclamaient l'ouverture d'un débat....

Son message aux fidèles du diocèse n'est d'ailleurs pas un appel au dialogue, mais un encouragement à faire pression pour mettre en échec l'adoption de la loi. Le site choletais du diocèse invitait d'ailleurs, suite à la publication de ce message épiscopal, à participer à la manifestation du 17 novembre à Nantes contre l'adoption de la loi.

*Article de la revue
« Quazar ze news »*

Pubs payantes et pubs gratuites à Ouest-France

« Ouest-France » réduit ses pages consacrées à Angers et au Maine et Loire. Difficile alors de faire passer des communiqués et d'obtenir la présence des ses journalistes lors des conférences de presse, surtout si vous appartenez au monde syndical laïque. La place disponible qui pourrait lui être concédée, le cas échéant, est en partie occupée par de la pub. La raison de ces encarts est d'ordre économique. Cependant, les conséquences des contraintes financières ne touchent ni les écoles privées, ni la Catho. Rares sont les jours où ces institutions n'ont pas un article. Comme quoi, pubs payantes et pubs gratuites peuvent faire bon ménage.

Le 21 décembre 2012 restera dans les mémoires comme une journée ordinaire sans la fin du monde apocalyptique annoncée par des hurlubulus. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois, ni sans doute la dernière, qu'ils se trompent. L'interprétation des écrits mayas comme de ceux de Nostradamus ou d'autres devins ne semble pas une science prédictive fiable. Quelques exemples. Hilaire, évêque de Poitiers la prévoyait pour l'année 365. Les témoins de Jéhovah l'annoncèrent pour 1914, 1915, 1918, 1920, 1925, 1941, 1975. Ils cessèrent après 1975 vraisemblablement lassés de tous ces échecs. Pour le couturier Paco Rabanne, elle débutait avec l'éclipse de soleil du 11 août 1999. Ce jour là nous randonnions en montagne, sans doute pour être plus près du ciel au cas où. Le spectacle fut magnifique. En l'absence de nuages l'ombre de la lune recouvrit progressivement le soleil et une fraîcheur inhabituelle nous tomba sur les épaules avec l'obscurité. La lumière revenue nous reprîmes notre marche puisque la fin du monde manquait au rendez vous.

Tous ces allumés de l'Apocalypse partagent une conception singulière de la fin du monde. Pour eux il ne s'agit que de la disparition de l'homme à la surface de la terre. Les animaux et les plantes ne comptent pas. D'une certaine façon ils en restent aux conceptions anciennes plaçant l'homme au centre du monde. Ne s'agit-il pas tout simplement d'un ersatz du jugement dernier des chrétiens? La question peut se poser. Les peurs engendrées par ces annonces permettent en fait à leurs promoteurs de contrôler à leur profit un groupe humain. Si vous m'écoutez et suivez mon évangile et ses enseignements vous ferez partie des élus qui échapperont au désastre. Avec bien entendu dans la majorité des cas un confortable bénéfice financier pour le prédicateur. Autre filon, exploiter la frayeur et la crédulité des personnes pour leur vendre à bon prix un bunker souterrain. La publicité as-

surance que vous y survivrez assez longtemps pour attendre la fin de la fin du monde.

Le point de vue de la science

Dans le passé l'extinction d'une espèce s'est déjà produite. Nous connaissons tous la fin des dinosaures probablement liée à la chute sur terre d'une météorite géante il y a 65 mil-

parurent de la surface du globe. Mais une extinction massive réserve toujours de bonnes surprises. De nouveaux groupes occupent la place laissée vacante par les victimes. Ainsi les mammifères se développèrent sur toute la terre après la fin des dinosaures. Étant nous même des mammifères, notre existence découle donc

Dans 2 milliards d'années

A cette époque le soleil brûlant ses dernières réserves d'hydrogène deviendra de plus en plus chaud. La terre deviendra une fournaise où toute vie aura disparue. Heureusement, ni vous, ni moi ne seront présents pour y assister. Que sera devenu le genre humain ? Les pessimistes penseront à



la fin du Monde est reportée

lions d'années. Il y a 250 millions d'années les trilobites, arthropodes ayant colonisé les mers, disparurent à la suite de gigantesques éruptions volcaniques. Pendant 1 million d'années les volcans vomirent de la lave, aboutissant d'une part à la création de la Sibérie et d'autre part à une baisse du niveau marin de 250 m suite à l'effondrement du plancher océanique. Environ 95% des espèces marines et 70% des espèces terrestres dis-

de leur disparition. Si par malheur une guerre nucléaire totale aboutissait à la disparition du genre humain, les scorpions beaucoup moins sensibles aux radiations pourraient devenir majoritaires. A moins que les poulpes, protégés par l'épaisseur d'eau de mer existant entre eux et la surface, augmentent leur intelligence primaire et finissent par coloniser la planète. C'est grâce aux crises précédentes qu'existe la diversité biologique d'aujourd'hui.

sa mort. Les plus optimistes, dont je suis, parieront sur sa survie. Les astrophysiciens nous confirment depuis plusieurs années la présence dans l'univers d'autres systèmes solaires avec d'autres planètes habitables. Avec son génie et ses capacités d'adaptation il inventera un moyen pour les atteindre et perpétuer son espèce.

Yves Mulet Marquis

#umeurs et Rumeurs

Le monde est petit

Le « sidérurgiste » Mittal par ci, Mital par là ... ont seriné les télévisions et les journaux.

Le responsable de Goldman Sachs devrait-on entendre.

Car L. Mittal est depuis 2008, l'un des administrateurs de la banque d'affaire américaine. Laquelle eut comme autres

dirigeants Mario Draghi (gouverneur de la Banque centrale européenne), Mario Monti (récent ex-chef de gouvernement italien, un « technicien » comme disent les journalistes), Mark Carney (futur gouverneur de la Banque d'Angleterre) et bien d'autres membres du Parlement européen, du FMI, de l'OMC... Goldman Sachs est aussi la banque qui a permis à Mittal Steel, revoilà L. Mittal, de faire main basse en 2006 sur Arcelor, 2^e groupe sidérurgique du monde.

Que ce monde est petit !

Un gros mot

Mondebourg avait parlé de

« nationalisation temporaire » pour le site d'Arcelor Mittal à Florange. Le MEDEF est aussitôt monté au créneau. Ce ne fut pas le seul. Des journalistes dits de gauche, à Libération notamment, se sont montrés très sceptiques. Et pourtant, cette nationalisation ne devait être que « temporaire ». Oui, mais imaginons que par la force des choses, elle soit devenue définitive ; pire, qu'elle réussisse en s'étendant. Elle aurait réactualisé chez le peuple l'idée d'une « appropriation collective des moyens de production » : un vrai contre-sens dans une Europe de la concurrence non faussée intégrée à une mondialisation du libre échange. Le gouvernement

a senti le danger. Il a désavoué le ministre turbulent, un désaveu idéologique avant tout. « Nationalisation », même prévue temporaire, est un gros mot.

Vive la République

Le 17 novembre 2012 et le dimanche 13 janvier 2013, les anti-mariages pour tous se sont mobilisés avec la bénédiction des Églises. Ils se sont dans la rue exprimés. C'est leur droit. La République les y autorise. Un régime théocratique n'aurait point ses libéralités envers les homos. Alors que nous y soyons ou pas, quel que soit notre genre, vive la République laïque.

Notre Dame des Landes

Une autre piste



Un certain nombre d'exemples étrangers conduit à réfléchir sur le bien fondé du projet d'aéroport nantais. Des cités, autrement plus importantes que Nantes, aussi bien en terme démographique, qu'en terme de trafic aérien, sont revenues, ou sont entrain de revenir, sur le bien fondé d'un nouvel aéroport. C'est le cas à Taipei, à Shanghai, à Tokyo. Au Japon le nouvel aéroport de Narita qui devait supplanter celui, périurbain, d'Aneda (en particulier pour ce qui concerne les vols transcontinentaux). Cela n'a

pas empêché l'aéroport d'Aneda de se développer pour les mêmes vols transcontinentaux. Au Québec, l'aéroport de Mirabel qui devait à quelques dizaines de kilomètres de Montréal remplacer l'aéroport urbain, est aujourd'hui exclusivement réservé à l'armée de l'air. Précisons que pour ce qui concerne Nantes, que si on réorientait la piste telle que les allemands l'avait conçue, les nuisances sonores en seraient considérablement diminuées. Ajoutons que les expropriations nécessaires seraient dix fois moins importantes que celles réalisées à Notre Dame des Landes.

J. P. B.



#Humeurs et Rumeurs

Bio, attention danger

En mai 2011 après avoir accusé des concombres espagnols, les autorités sanitaires allemandes attribuèrent finalement à des graines germées issues de

l'agriculture biologique, polluées par des bactéries, la cause d'une trentaine de décès. Beaucoup moins médiatisées, pour ne pas dire passées sous silence, de graves intoxications alimentaires se sont produites en France entre septembre et octobre 2012 (<http://alimentation.gouv.fr/sarrasin-datura>). Les symptômes allaient de l'agitation en passant par les troubles de la vue à, pour les cas les plus graves, des hallucinations ou des paroles incohérentes. Après enquête, de la farine de sarrasin bio contaminée par du datura, une plante hautement toxique,

en était la cause. Comment l'expliquer? L'agriculture biologique refuse d'utiliser des pesticides. En conséquence le datura n'a pas été éliminé du champ de sarrasin et lors de la moisson ses graines se mélangèrent à celle du sarrasin rendant ultérieurement la farine impropre à la consommation. Ces deux exemples suffisent à montrer, s'il en était besoin, que l'agriculture biologique contrairement aux affirmations de ses zéloteurs peut aussi être dangereuse pour la santé.

Yves. Mulet-Marquis

Choix des lignes.

Le projet de Notre dame des Landes divise les fédérations départementales du parti communiste. La Loire Atlantique et le Maine et Loire sont pour, la Sarthe et la Vendée sont contre. L'huma 49 (journal de la fédération 49) de décembre dans un dossier énumère des éléments en sa faveur. La Sarthe publie des communiqués qui lui sont défavorables. L'un et l'autre avancent des arguments de haut vol. Les camarades de la région ont désormais le choix des lignes.

Éducation et culture

**LA FÉDÉRATION DES
ŒUVRES LAÏQUES DE
MAINE ET LOIRE A
CRÉÉ LE SERVICE « VIE
SCOLAIRE » EN 1997.**

Au cours des années, la diversification des projets et des partenariats a donné une dimension plus culturelle au secteur devenu « Éducation et Culture ». Sylvie Douet, a accepté de nous présenter le service dont elle est responsable.

Anjou laïque : Quelles sont les principales actions conduites par le service Éducation et Culture ?

Sylvie Douet : « Culture et Éducation se combinent, se nourrissent » en permanence : permettre l'accès au savoir et à la culture pour tous est devenu notre objectif principal.

Les orientations de nos principales activités sont :

- l'ouverture culturelle avec les coordinations de Lire et faire lire, des actions culturelles à la Maison d'Arrêt et l'animation d'ateliers « lecture, écriture, éducation à l'image ».

- l'éducation à la citoyenneté avec la mise en œuvre du Prix Littéraire de la Citoyenneté, des semaines d'éducation contre le racisme et l'ouverture d'un centre de ressources (livres, jeux, expos...)

- les actions éducatives complémentaires de l'école avec le suivi de divers ateliers : « enfants/parents », accompagnement scolaire, facilitateurs de langage.

Dans nos projets, on recherche une plus grande mixité des publics, une meilleure égalité des territoires et une attention particulière est portée à la contribution des usagers : parents, en-

fants, détenus.

A. L. Pourriez-vous nous préciser les tenants et les aboutissants de l'action « Lire et faire lire » ?

S. D. : Créé en 1999, Lire et faire lire est une action citoyenne axée sur l'ouverture à la littérature, à la rencontre et à l'échange entre les générations.

Depuis 2000, ce programme national est coordonné dans le Maine-et-Loire par la F.O.L et l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales). Il propose des interventions de bénévoles d'au moins 50 ans auprès de petits groupes d'enfants pour des moments privilégiés de lecture commune et d'échanges.

Puisant à la fois dans la richesse de la littérature de jeunesse et dans les capacités d'écoute réciproque, les lecteurs offrent, une à plusieurs fois par semaine, un peu de leur temps libre à des enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur ouverture culturelle.

Dans une centaine de structures éducatives du Maine-et-Loire, 240 personnes interviennent, en milieu rural comme en milieu urbain, le mercredi ou pendant les vacances scolaires, dans des accueils de loisirs ou au sein d'écoles sur le temps périscolaire. Ainsi, près de 1200 enfants bénéficient chaque semaine de séances de lectures offertes.

Un plan de formations ainsi que des prêts de livres pour les bénévoles sont facilités par un partenariat avec les bibliothèques municipales, le BiblioPôle (Bibliothèque Départementale de Prêt 49), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Inspection Académique (IA 49) et les municipalités engagées dans le projet.

A. L. : Le prix littéraire de la ci-



toyenneté est une des actions les plus anciennes, pourquoi y tenez-vous ?

S. D. : Créé en 1998 par la commission vie scolaire de la FOL 49, le 1^{er} Prix Littéraire de la Citoyenneté (PLC 49) a été lancé dans le cadre de la Quinzaine de l'École Publique. Il s'agit de susciter réflexions et débats à partir de sélections d'ouvrages récents de littérature de jeunesse ayant des qualités littéraires et évoquant des valeurs universelles et citoyennes.

Depuis l'année scolaire 1999-2000, la FOL et l'Inspection d'académie œuvrent ensemble pour organiser, développer, analyser et évaluer ce projet. Le secteur jeunesse de la Bibliothèque Municipale d'Angers, les librairies de jeunesse (Contact/SADEL et La Luciole), le BiblioPôle ainsi que des enseignants et conseillers pédagogiques engagés dans le PLC participent également aux travaux de la commission pédagogique et du comité de lecture. La richesse des échanges permet de croiser les regards et de construire une culture partagée.

Depuis janvier 2006, l'IA et la FOL ont signé une convention partenariale qui définit les modalités de leur collaboration et la mise en œuvre du PLC.

La dimension partenariale, collective et militante de ce projet est essentielle. Son objectif est de donner envie de lire et de débattre dans les classes et hors la classe, lors de rencontres d'élèves. Des journées en ateliers sur des thématiques littéraires et citoyennes permettent aussi de regrouper des classes de plusieurs établissements. Ces rencontres de proximité facilitent le lien école/ collège.

Cette année, ce sont plus de 4500 élèves de la grande section maternelle au lycée qui s'engagent dans ce dispositif pour exercer un jugement littéraire et développer leur esprit critique. Ainsi, depuis 15 ans, le Prix Littéraire de la Citoyenneté « contribue à la connaissance des idées et à la découverte de soi. »

Il reste un projet partenarial fort que nous défendons avec conviction.

*Initiation à
l'informatique
ou
conditionnement
du citoyen ?*



La ville d'Angers annonce fièrement sur son site internet qu'elle a commencé à acquérir des tablettes iPad pour en équiper progressivement toutes ses écoles. Si l'on en croit les auteurs de l'article, c'est le choix d'un outil moderne, fiable, pérenne et incontournable. Et si au contraire il s'agissait là d'une erreur monumentale et fondamentale quant à la place de

l'informatique à l'école ?

D'un point de vue commercial, on constatera que Apple réactive les vieilles méthodes qui ont fait son succès aux USA depuis les origines: inonder les établissements scolaires de ses produits en proposant des prix très attractifs, afin de fidéliser une clientèle pour l'instant captive.

Le choix technique est encore plus aberrant : les tablettes iPad ne sont pas des ordinateurs, ce sont des gadgets très sophistiqués mais totalement verrouillés. Toute intervention sur ce genre de machine est totalement impossible, le fabricant gardant la mainmise sur le fonctionnement de son appareil. Il faut savoir que si l'on avait fait le choix de systèmes et de logiciels libres, on aurait bénéficié de la même fiabilité tout en gardant la liberté d'installer les programmes de son choix et d'utiliser les matériels que l'on souhaite. Et le tout pour un prix quasiment nul!

Bruno Menan

Enseignant – membre de l'APRIL –
association de promotion pour le logiciel
libre-(intégralité de l'article sur le site
<http://anjoulaïque.blogspot>)

Le Théâtre du Champ de Bataille

Un lieu de création et de rencontre

LORSQU'ON LE DÉCOUVRE AU FOND D'UNE COUR, L'ENDROIT NE PAIE PAS DE MINE... POURTANT, LE THÉÂTRE DU CHAMP DE BATAILLE, GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION PAROLE D.É.L.I.É.E., EST UN HAUT LIEU DE LA CRÉATION THÉÂTRALE ANGEVINE. RENCONTRE AVEC GENEVIÈVE DESCAMPS, PRÉSIDENTE, ET FLORENT GOULETTE, CHARGÉ DE PROGRAMMATION.

L'Anjou laïque : Comment a démarré le théâtre au Champ de Bataille avec l'association Parole D.É.L.I.É.E. ?

Geneviève Descamps : Le théâtre du Champ de Bataille était auparavant une salle paroissiale. Il appartient toujours à une association de la paroisse Sainte-Thérèse. En 1990, les compagnies de théâtre angevines cherchaient un lieu de création. Ce lieu fut alors mis à disposition du *Théâtre de la Mémoire* par la ville d'Angers, qui en est locataire.

C'était surtout un lieu de travail, avec un peu de programmation de spectacles. Les comédiens ont fait appel à des bénévoles pour gérer le lieu et l'association *Parole D.É.L.I.É.E.* fut créée en 1993 (le titre est un acronyme, pour Dire, Ecrire, Lire, Interpréter, Ecouter, Editer). La première présidente était Michèle Debroise, mère de la comédienne Hélène Gay.

La programmation s'est étoffée, très littéraire au début avec beaucoup de lectures de textes, mais aussi du théâtre avec le *Théâtre de la Mémoire* et des compagnies invitées. La fonction de l'association était de gérer et faire vivre le lieu, puis, quand le *Théâtre de la Mémoire* a disparu en 1996, elle en a assuré la direction artistique et la programmation.

Il n'y a pas de compagnie associée au théâtre. Nous programmons essentiellement des compagnies régionales, qui sont plus connues et attirent plus de public, mais aussi des compagnies d'autres régions.

Nous n'achetons pas les spectacles. Les compagnies viennent à la recette, 50% au début, 80% maintenant grâce à une augmentation de l'aide de la ville que nous avons répercutée sur les compagnies. C'est vital pour elles.

L'A. L. : Qu'est-ce qui caractérise le projet du Champ de Bataille ?

Florent Goulette : Le fond du projet est de soutenir les auteurs contemporains. C'est avant tout un lieu de création où les compagnies travaillent. Nous accueillons beaucoup de compagnies en résidence. Elles viennent

pour créer de nouveaux spectacles. Toutes sont professionnelles. Il y a donc un double but : création et présentation devant le public. De tous les spectacles que nous allons présenter de février à avril 2013, un seul est déjà créé, les autres sont des nouveautés. Il y a un parti pris artistique et beaucoup d'exigence sur les textes. Notre but est de faire émerger de jeunes projets du théâtre contemporain et de les faire connaître. D'ailleurs de plus en plus de programmeurs viennent voir les spectacles du Champ de Bataille.

L'A. L. : Comment fonctionne l'association Parole D.É.L.I.É.E. ?

G. D. : Le Conseil d'administration se compose de 13 membres et nous avons une soixantaine d'adhérents. Ce sont des gens qui s'intéressent au théâtre et veulent soutenir notre ac-

compagnies nantaises sont concernées, *Extramuros* pour le spectacle *Cheval* et *Idée sensible* pour *Openspace*.

L'A. L. : Comment se déroule une saison au Champ de Bataille ?

F. G. : Quinze ou seize spectacles sont programmés chaque année. Chacun étant joué trois ou quatre fois, cela fait environ, en ajoutant les séances scolaires, 130 représentations. En mai et juin nous ouvrons le lieu à quatre ou cinq compagnies amateurs, pour quatre représentations chacune. Le choix se fait en fonction de la demande, tout en privilégiant les textes contemporains.

Nous programmons également un spectacle jeune public par mois. La salle est toujours pleine.

Tous nos spectacles, sauf exception, sont proposés au public scolaire. Nous faisons un gros travail d'information auprès des écoles, de la maternelle au lycée. Les séances scolaires, 70 par an, sont préparées en amont avec les enseignants. Parfois les comédiens vont dans les classes, animent des ateliers. Les classes peuvent également venir rencontrer les compagnies en répétition.



tion ou des participants à nos ateliers. Ces ateliers s'adressent aux amateurs mais les intervenants sont professionnels. Leur travail est présenté en mai sous forme de spectacle.

Depuis deux ans nous proposons également des abonnements pour trois spectacles ou plus, qui permettent de voir du théâtre de qualité pour 8 euros.

L'association a trois salariés. Florent, chargé de programmation et de communication, un régisseur et une secrétaire. Elle est subventionnée par la ville d'Angers, son principal financeur, par le Conseil général par l'intermédiaire de l'EPCC Anjou Théâtre et par la région Pays de Loire pour l'aide à la création. Cette année, deux

Pour finir l'année, nous organisons un événement festif : *A tout bout d'Champ*. Le spectacle est dans la salle, l'espace bar, la cour, la rue. Il s'agit de fêter la fin de l'année de manière conviviale. L'idée est de faire simple, chaleureux, drôle, toujours avec des artistes professionnels et la même exigence artistique.

Une des caractéristiques de notre lieu, c'est sa petitesse. D'où une très grande proximité du public avec les comédiens. Proximité que nous prolongeons, après chaque représentation, dans l'espace bar, un lieu de rencontre très important.

**Propos recueillis
par Jacky Minier**

HUMEURS et RUMEURS

**Rien de nouveau
sous le soleil !**

Extrait de *La Science et la Vie* - décembre 1933.

Les dépenses de l'État sont trop importantes : le gonflement des dépenses publiques a surpassé la puissance contributive de la richesse en formation et en circulation – G. Potut, député, au congrès radical de Vichy.

La compétitivité des entreprises françaises est pénalisée par la lourdeur des charges qui pèsent sur elles : nos prix de revient de plus en plus élevés par rapport à l'étranger compromettent singulièrement nos exportations qui ne cessent de décroître.

À quoi bon appliquer les méthodes scientifiques les plus perfectionnées pour obtenir les prix de revient les plus bas s'il faut y incorporer de lourdes taxes, beaucoup plus lourdes que celles en vigueur à l'étranger – Louis Renault, futur collaborateur de l'occupant nazi, au Salon de l'Automobile.

Effet de serre

Se réclamant de l'écologie et de la défense de la nature des milliers de personnes ou des dizaines de milliers, cela dépend des sources, se rassemblèrent au mois de novembre à Notre-Dame-des-Landes. Originaires de la France entière et parfois de l'étranger, ils utilisèrent pour se rendre sur place le tracteur, la voiture, l'autobus et pour certains l'avion malgré leur opposition au futur aéroport. Ces hommes et ces femmes quelquefois accompagnés de leurs enfants ont-ils pensé à la quantité de gaz carbonique relâchée dans l'atmosphère par leurs divers moyens de transport. Réalisèrent-ils qu'en venant manifester en Loire Atlantique ils augmentaient l'effet de serre, ils accéléraient le réchauffement climatique et mettaient un peu plus en danger notre planète en contradiction totale avec les opinions qu'ils croyaient défendre ?

Par ailleurs quel sens donner à des actes commis récemment par certains contestataires ? Le pillage des rayons bières et spiritueux d'un hypermarché (Ouest-France du 31/12/2012) et l'hébergement de fugueuses et fugueurs mineurs relèvent-ils du développement durable ?

Y M. M.



de la librairie Contact

Conseils de Contact

Dérive sanglante, de William Tapply

Voici enfin en format poche le premier volume de l'excellente trilogie de Tapply. Dans «Dérive sanglante», nous découvrons le héros, Stoney Calhoun, qui sort de l'hôpital et est amnésique. Avec son petit magot, il décide d'aller vivre tranquillement dans le Maine, entre la pêche à la mouche et la boutique d'articles de pêche dont il s'occupe.

Bien sûr, la tranquillité sera de courte durée puisque son meilleur ami disparaît. La découverte de son passé et la beauté des paysages du Maine sont un régal pour le lecteur.

Des fauves et des hommes, de

Patrick Graham

Le titre fait référence au titre de Steinbeck «Des Souris et des hommes,» et c'est en effet un roman de mœurs qui se passe dans le sud des Etats-Unis en 1931. Nous suivons la fuite à pied d'un ouvrier agricole

noir qui a dérobé des documents importants qui, s'ils étaient révélés au public, sonneraient le glas pour 3 banques. Il y a un parallèle évident entre ces événements et la crise des subprimes que nous avons connue.

Martine.

HUMEURS et RUMEURS

« C'est comme ça »

L'association " Histoire et Mémoire de l'Immigration en Anjou " et " S-TV Production " ont réalisé un intéressant documentaire sur le parcours de travailleurs immigrés de 1960 à 1980. Loin des clichés misérabilistes d'un côté ou de rejet xénophobe de l'autre, les réalisateurs ont fait le choix de la sincérité des acteurs. Et ils sont nombreux à témoigner, dans " C'est comme ça ", un film d'une heure quinze, de leur arrivée dans la région angevine dans les années 1960 et 1970 : Sud-Américains fuyant les dictatures, Portugais, Marocains, Tunisiens, Algériens, appelés à fournir de la main d'œuvre à l'industrie française alors en pleine expansion. Ils nous parlent tranquillement de leur vie, de leurs espoirs, de leurs désillusions, de leur attachement à la France et à leur pays d'origine. Pas de pathos, de larmes de crocodiles politiquement corrects, les mots sont authentiques, chargés de souvenirs joyeux mais aussi, pour certains, de situations de galère. Le cinéaste les laisse parler, tranquillement, doucement, leur permettant de développer

leur histoire personnelle, leurs sentiments, évitant les clichés faciles et réducteurs de tous bords. Des interviews d'universitaires, de chercheurs permettent de resituer ces parcours particuliers " d'immigrés angevins " dans une problématique plus globale. Ces femmes, ces hommes ont participé à la construction d'Angers. L'histoire de cette première génération d'immigrés à Angers était à réaliser. C'est aujourd'hui chose faite. Après sa présentation au cinéma Les 400 Coups en décembre 2012, ce film a été édité en DVD. C'est maintenant aux associations, aux maisons de quartier et surtout aux enseignants, notamment d'histoire et de géographie, de s'en emparer comme d'un excellent outil pédagogique pour aborder sereinement cette réalité humaine.

Patrick Tharrault

Pour tout contact, toute commande :
histoireimmigration49@wanadoo.fr

Sommet européen

Il s'est tenu les 13 et 14 décembre 2012 et n'a pas suscité grand intérêt dans les médias. On a entendu parler d'un dispositif de surveillance des banques. Enfin, s'exclameront certains. Soyons plus précis. Ce dispositif dénommé « Mécanisme de Supervision Unique » (MSU) sera mis en place en 2014. Il confie à la Banque centrale européenne le rôle de surveillant des banques privées en matière de fonds

propres et d'endettement. Un gros bémol : sous la pression de l'Allemagne, ce dispositif ne concerne que les banques de la zone euro dont les actifs dépassent 30 milliards d'euros. Résultat : seules 200 banques sur 6000 sont concernées au prétexte qu'une banque moyenne ne peut mettre en danger tout le système bancaire. La faillite de la banque moyenne espagnole Bankia prouve pourtant le contraire.

Étonnement

Pratiquement plus personne (hormis Mélenchon) ne parle aujourd'hui de géothermie. Pourtant le PS, avant 1981, y avait consacré toute une étude dans le cadre d'une commission énergie dirigée par Paul Quilès. Et puis, plus rien. Et cela alors même que des essais se sont avérés probants en Ile de France et en Alsace (les installations fonctionnent toujours). Il semble bien pourtant que la France possède un territoire propice à la géothermie avec les bassins sédimentaires du Bassin Parisien et d'Aquitaine, les plaines d'effondrement de la Limagne et d'Alsace. Evidents intérêts écologiques (avec la possibilité du recyclage) et économiques : une fois les installations réalisées, et en tenant compte de leur entretien, la géothermie fournirait une énergie quasi gratuite à la collectivité. Ne serait-ce pas pour cela que les groupes de pression pétroliers et nucléaires sont parvenus à

circonvenir les politiques et à refermer le dossier prometteur en terme d'intérêt public de la géothermie?

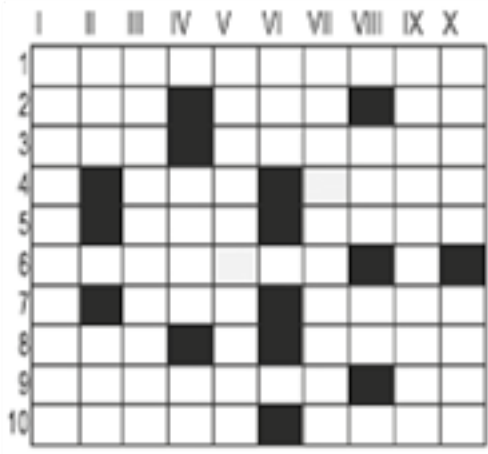


Anniversaire discret

L'année 2012 a marqué le cent cinquantième anniversaire de la parution du roman de Victor-Hugo « Les Misérables ». Un livre d'ailleurs intitulé à l'origine « La Misère ». Une remarquable discrétion a salué cet anniversaire, tout comme le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques-Rousseau. Un mauvais esprit pourrait y voir un lien avec le fait qu'on ne cesse d'appeler à aider les pauvres alors que Hugo, vieil entêté, voulait supprimer la pauvreté.



Grille 103



Horizontalement : 1- Terroriste du Mali. 2 - Se rendra de droite à gauche. Gagne sa vie en jouant. 3 - Cocotte - Cachet. 4 - Fleuve d'Asie. Ne peut suer dans cet état ! 5 - Rapace - Quartie de Londres. 6 - N'éprouve pas de plaisir sexuel. 7 - Parue. Blessé et brouillé. 8 - Depardieu va s'y baigner ? - Presse. 9 - Celui de la mer est célèbre. - Pas de quoi s'énivrer. 10 - Construit. - Épaissie

Verticalement : I - Pièce sombre. II - Période - Petit message peu lisible. III - Relative à la libido. IV - Glisse sur la neige - Enveloppe sans timbre. V - Ne doit pas se mettre le doigt dans l'œil. VI - Isthme asiatique. VII - Que de manifs il provoque ! VIII - Gagne sa vie en bossant - Symbole chimique. IX - Parole mémorable et précise. X - Machine à reproduire des textes.- A mis bas.

Solution du n° 102



Blog Anjou laïque

<http://anjoulaique.blogspot.com>

Des compléments d'articles, de nombreuses nouvelles contributions, un véritable supplément mis à jour tous les mois.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com ou jack.proult@wanadoo.fr

#Humeurs et Rumeurs

Remue-méninge à droite

À Angers, l'opposition municipale s'est déchirée. Laurent Gérault, son porte-parole depuis le départ de Christophe Béchu, a été démis de sa fonction par ses pairs. Son adhésion au mouvement de Borloo n'est certainement pas étrangère à la sanction. Le Centre angevin aimerait bien (comme d'habitude) se dégager des appareils avant les municipales. À l'instar de Christophe Béchu (UMP seulement hors département), il aimerait bien être étiqueté « sans étiquette ». Mais la faillite de l'UMP pourrait revaloriser l'étiquetage au Centre. Alors étiquette ou non ? Remue-méninge cornélien.

Veto... Vous avez dit veto?

Les bonnes âmes s'offusquent des veto successifs opposés par la Chine et la Russie à toute condamnation par l'ONU du régime syrien. Elles oublient que l'exemple vient de loin. N'auraient-elles pas dû s'offusquer pareillement à chaque veto opposé par les USA à toute tentative de mise en cause de la politique menée par Israël de colonisation forcée des territoires palestiniens ?

Arbre de la laïcité

La libre pensée nous a fait parvenir pour publication la lettre qu'elle a envoyée au Maire d'Angers suite à une invitation pour la plantation d'un arbre de la laïcité à Angers le 9 décembre. Nous en avons retenu un court extrait.

« La Libre Pensée, qui fut fondée à Angers en relation avec les mandats républicains d'Alexis Maillé et du Dr Guignard, aurait été honorée de cette invitation si elle correspondait à une défense des principes de la Loi de Séparation. Ce n'est malheureusement pas le cas et vous le savez. Vous avez, à titre

d'exemple marquant, fait voter, au Conseil de Communauté d'Angers-Loire Métropole, une subvention d'investissement de 775



000 € (le 4 septembre 2011), en faveur de l'association Saint-Yves, gestionnaire de l'établissement privé d'enseignement supérieur catholique qui s'arroge illégalement le titre d'Université Catholique de l'Ouest. Vous ne pouvez guère ignorer que cette « université » fut promue par Charles-Émile Freppel, député monarchiste et évêque d'Angers, comme arme de guerre contre la République en général et les maires susnommés en particulier.»

Extraits d'une réponse à l'article « Vrai » de Jean-Paul Brachet

. . . Venons en au domaine des religions, derrière lesquelles vous voyez automatiquement se profiler le spectre du fanatisme, même si vous évoquez à juste titre également les fascismes qui sont aussi des systèmes « religieux » au sens au vous concevez les religions. Il est regrettable en effet que des croyants veuillent faire interdire ce qu'ils appellent « blasphème ». S'ils réfléchissaient avec un peu de recul, ils pourraient se dire (et nombre de croyants d'ailleurs, contrairement à ce que vous pouvez penser, se le disent) que celui ou ce qu'ils nomment « Dieu », s'il en est un, est autre et au-delà de tout ce qui existe, et ne peut donc être atteint par aucune « attaque » humaine, puisqu'il n'existe pas au sens ou une chose existe. Vous ricanerez peut-être en « croyant » que les croyants se perdent dans des arrièremondes, il n'en est rien. Simplement, il faut être assez ouvert pour admettre que Dieu « existe »pour celui qui

croit en lui, de même qu'il n'est pas nécessaire qu'un amour humain « existe » effectivement pour qu'il existe pour la personne qui aime. Ce qui est regrettable, c'est que les médias, et un journal comme l'Anjou Laïque en particulier, ne voient dans les religions qu'organisations impliquant un principe d'obéissance à des dogmes. Il en fut malheureusement ainsi pendant longtemps et cela vous semble l'être aujourd'hui encore, alors que les dogmes sont considérés dans les versions libérales des religions, comme relevant de la culture de l'époque où ils ont été établis, et devant être interprétés. Certains pensent en particulier à l'Islam, mais là encore, on attribue à la religion ce qui relève de comportements tribalistes qui se sont greffés sur une religion. Lisez à ce sujet, si la question vous intéresse, le livre de la journaliste canadienne d'origine ougandaise, Injar Manji, lesbienne et musulmane qui n'a pas froid



aux yeux: « Allah, liberté, amour ». Cela dit, si les paroles prêtées au Christ dans l'évangile de Jean « Je suis le chemin, la vérité et la vie » ont pu être interprétées comme dogmatiques, par ceux qui ne conçoivent que la vérité scientifique, la question de Pilate « Qu'est-ce que la vérité ? », question à laquelle il n'est pas répondu, ouvre des pistes de réflexion. Là où vous voyez obligation, obéissance, etc. moi je vois au contraire ce qui permet d'avoir un regard critique sur sa propre vie et sur le monde. Le chemin, la vérité et la vie sont en chacun, si l'on veut en prendre le risque!

Roseline Cayla
(abonnée de longue date)
Réponse intégrale sur le site <http://anjoulaique.blogspot>



Abonnements

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

☐ 12 € abonnement annuel

☐ 20 € abonnement de soutien

☐ €

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

L'Anjou Laïque N°103

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Claude Pothias, Michel Perraudau, Yves Mulet-Marquis, David Cayla, Jean-Claude Denis, Carine Favier, Marie-Pierre Martinet, Catherine Battreau, Bruno Menan, Patrick Tharault.

Imprimerie Paquereau

Technographis

31, rue Eugène Delacroix

49000 Angers

N°CCPAP 0715 G 86832

ISSN 1245-0936

Humeurs et Rumeurs

Les banquiers se défilent

Suite à la crise financière, de nouvelles règles ont été mises en place en 2010.

Celles-ci consistent pour l'essentiel à imposer aux banques une réserve de liquidités d'un mois pour absorber une éventuelle fuite de capitaux en cas de crise.

Ces règles, déjà bien légères, viennent d'être assouplies.

Applicables au 1er janvier 2015, elles ne le seront que progressivement jusqu'au 1er janvier 2019.

Pire encore, sont considérés dorénavant comme actifs liquides « de haute qualité » les prêts immobiliers titrisés (vous savez, on appelait ça les « subprimes » aux États-Unis) et les dettes d'entreprises.

De plus, le Comité de Bâle¹ a décidé d'assouplir les règles des tests de tension destinés à vérifier la solidité des banques.

En gros, le début de l'ébauche du commencement d'une timide régulation du système bancaire privé est réduit à presque rien et pour plus tard.

Les banquiers sont heureux, ils vont pouvoir spéculer tranquillement jusqu'à la prochaine catastrophe.

¹Le Comité de Bâle créé en 1974

est composé des gouverneurs des banques centrales des pays membres du G20.

Papandréou, grande famille

et vaste programme

On a eu d'abord le grand-père Georges, un des principaux hommes politiques d'après-guerre en Grèce et certainement le plus présentable de la lignée. On a eu ensuite le fils Andréas, créateur du PASOK, plusieurs fois Premier ministre qui a fini sa carrière en sombrant dans des affaires de corruption, d'écoutes téléphoniques et autres carambouilles.

Et puis voilà Georges, le petit-fils du grand-père sus-nommé qui, après avoir envisagé un référendum, a capitulé en rase campagne devant les injonctions allemandes.

Depuis, il a trouvé un job aux États-Unis à l'université Harvard pour un salaire mensuel de 46 000 euros avec en prime des conférences payées à prix d'or. On croyait la famille disparue des écrans radars.

Mais voilà la maman du petit-fils Georges, Margaret Papandréou qui s'affiche comme championne grecque de l'évasion fiscale. Selon la presse grecque, Mme Papandréou disposerait de 550 millions d'euros dans une banque suisse.

Fin de la saison 1 de la saga Papandréou.

Quand le Conseil constitutionnel viole la Constitution

Le Conseil constitutionnel n'a pas seulement invalidé la taxation à

75%.

Il a aussi jugé excessive la taxation des stocks options et des revenus des retraites chapeaux que s'octroient les dirigeants des grandes entreprises au nom de son caractère confiscatoire.

Quel est le rôle du Conseil constitutionnel ?

Celui de vérifier la conformité à la Constitution des lois votées par le Parlement (article 61 de la Constitution de 1958).

Le terme « constitution » renvoie au bloc constitutionnel, c'est à dire la Constitution elle-même, mais aussi à ses préambules et à la Déclaration des droits de l'Homme.

L'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme précise :

« Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

Le terme « en raison de leurs facultés » ne fixe aucune limite précise contrairement à ce que vient de faire le Conseil constitutionnel.

Ainsi les juges constitutionnels s'arrogent un pouvoir de décision de même nature que celui du Parlement, allant bien au-delà de leur rôle défini par l'article 61 précité.

Cela est d'autant plus préoccupant que les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics (article 62 de la Constitution).

La démocratie gagnerait à une urgente réforme en profondeur de cette institution.

Votre librairie

Contact

librairie

papeterie

3, rue Lenepveu Angers